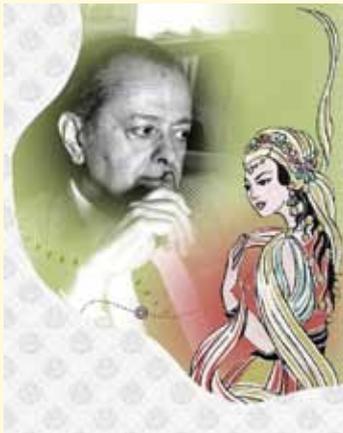
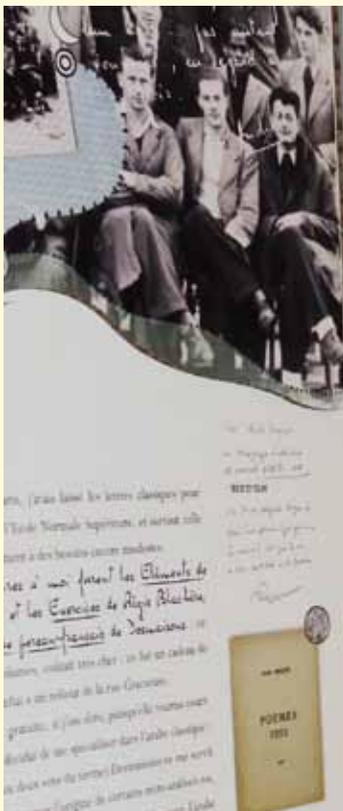


Crabesques

N° 66 avril - mai - juin 2012



L'ERD André Miquel à l'université d'Aix-Marseille

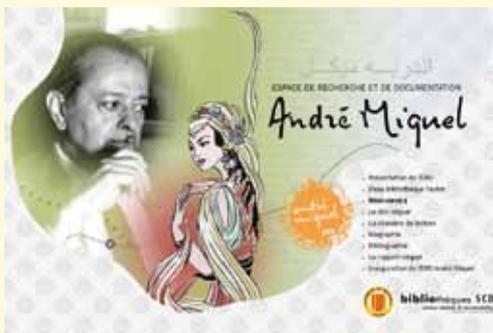


Accès aux ressources électroniques
TOUS ÉGAUX !



Les licences nationales

18 Pleins feux sur...
L'ERD André Miquel
à l'université d'Aix-
Marseille



Fond d'écran du site web de l'ERD André Miquel, créé par Gregory Royer, webmestre, à partir d'une photographie d'André Miquel par Sophie Bassouls



Détail de l'exposition « Itinéraires », consacrée à André Miquel.
Photo : SCD Université de Provence

20 Actualité

24 Agenda

Sommaire

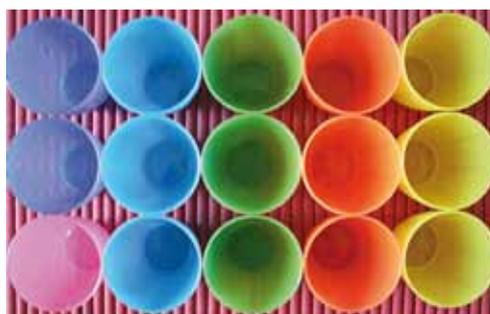
Dossier

Les licences nationales

- 4 Les licences nationales en France : mode d'emploi
- 6 ISTEEX : vers des services innovants d'accès à la connaissance
- 9 Optimiser l'acquisition des ressources : les préconisations de BSN 1
- 10 Un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques : la commission Bibliothèques numériques
- 11 Se réapproprier et organiser les circuits de diffusion : l'opinion d'un chercheur sur les licences nationales
- 13 Discussions ouvertes sur les licences nationales : éléments de réflexion du GFII
- 15 Les licences nationales, ailleurs : au Japon et en Irlande

Merci à Carole Melzac, coordinatrice du pôle ADELE de l'ABES, pour sa contribution précieuse à ce dossier.

Couverture



Think different.
Photo : Guy Fawkes sur Flickr
(licence CC BY-NC-SA 2.0)

SIGB vs « *cloud computing* »

Le projet de système mutualisé de gestion de bibliothèques suscite de nombreuses interrogations de votre part. Rappelons-en d'abord la genèse : ce n'est pas l'Agence mais les représentants des établissements au Conseil d'administration qui en ont émis l'idée, reprise ensuite par le Conseil scientifique. Un consensus s'est immédiatement établi pour que l'ABES joue un rôle dans la mutualisation d'une offre de SIGB aux établissements qui le souhaiteraient. L'idée n'est en réalité pas si nouvelle : la Suisse romande et plusieurs réseaux régionaux allemands se sont organisés sur ce modèle. En France, les collègues ayant connu l'aventure du Sudoc se rappelleront qu'elle avait été discutée lors de la rédaction du cahier des charges puis abandonnée, avec pour résultat un paysage des SIGB très éclaté : les échanges entre le Sudoc et les systèmes locaux fonctionnent avec 15 logiciels de SIGB différents fournis par 11 sociétés !

Pourquoi l'idée ressort-elle aujourd'hui ? C'est que les SIGB, s'ils jouaient il y a 15 ans un rôle pivot dans la structuration documentaire des sites, sont devenus moins stratégiques. Les mentalités ont aussi évolué : pourquoi rédiger chacun de son côté des cahiers des charges largement semblables et négocier en ordre dispersé face à un marché qui s'est considérablement concentré ? Ajoutons-y certains SIGB en fin de vie qui forcent à presser le pas.

Il s'agissait donc au départ d'un projet classique visant à faire des économies pour acheter ensemble un SIGB traditionnel, l'ABES en assurant le portage administratif sur le modèle des groupements de commande de documentation électronique. Entre-temps, les systèmes hébergés de nouvelle génération sont arrivés sur le marché et ont commencé à proposer une alternative crédible aux SIGB traditionnels. Cette perspective a donné une ampleur bien plus vaste au projet par son impact sur l'organisation du signalement au niveau local comme au niveau national. C'est cette nouvelle dimension qui a suscité un aussi grand intérêt de nos collègues, comme en témoigne le succès du séminaire organisé par l'ABES en mai 2011, succès qui nous a contraints à fermer les inscriptions au bout de deux heures. Cet intérêt déborde le cercle des établissements documentaires de l'enseignement supérieur par son impact potentiel sur le modèle d'organisation et de diffusion de l'information bibliographique en France.

Quels sont les enjeux ? Rien moins que de substituer une base globale, partagée par des établissements dans toute l'Europe et au-delà, à une base nationale telle que nous la connaissons. C'est le concept de l'informatique en nuage (« *cloud computing* »). Un scénario maximaliste consisterait pour l'ABES, au moins à moyen ou long terme, à utiliser un de ces systèmes pour ses propres besoins en remplacement, partiel ou total, du Sudoc. Une dynamique s'est enclenchée avec la constitution d'un groupe de travail piloté par le PRES de Toulouse qui a largement défriché le sujet et identifié les enjeux stratégiques posés par ces nouveaux systèmes. Réflexion enrichie par les travaux d'un groupe d'élèves conservateurs de l'ENSSIB sur les scénarios d'articulation des solutions de nouvelle génération avec le Sudoc.

L'ABES prend aujourd'hui le relais en recrutant un chargé de mission qui évaluera les impacts techniques, financiers et juridiques du choix d'un système de nouvelle génération sur l'existant, à la fois au sein des établissements et de l'ABES. Il évaluera aussi les impacts d'un tel système sur l'organisation actuelle des *workflows* du Sudoc et sa compatibilité avec les outils qu'a développés l'ABES, notamment les API. Il est en effet capital que l'Agence puisse poursuivre sa stratégie de développement de services reposant sur des standards ouverts, interconnectables avec les systèmes locaux sans se retrouver prisonnière de formats propriétaires.

Ce projet traverse toute l'ABES : il ne concerne pas seulement le Sudoc mais croise le travail en cours sur le signalement des ressources électroniques courantes tel qu'il est prévu dans ISTEK ainsi que le projet de hub de métadonnées. Nous sommes face à des choix aux enjeux très lourds : comment bénéficier des avancées permises par l'informatique en nuage sans nous retrouver prisonniers de solutions dans lesquelles nous ne maîtriserions plus rien ? L'ABES est véritablement à la croisée des chemins.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

Les licences nationales en France : mode d'emploi

L'expression « licence nationale », soulevant l'enthousiasme, est presque devenue un slogan,

laissant parfois cours à des acceptions inadéquates. Donnons-en donc une définition dans le contexte français. Le caractère national reste aisé à identifier ; cependant, l'extension à l'ensemble d'un territoire donné est généralement restreinte à la considération d'une population identifiée comme destinataire principal des ressources documentaires. Dans notre cas, la licence peut être qualifiée de nationale dès lors qu'elle dessert la communauté française de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'élargissement à l'ensemble des résidents français n'est pas constitutif de la définition, même s'il représente un gain possible et souhaitable.

Le terme de licence condense un ensemble de modalités d'usage des ressources sur lesquelles l'éditeur et l'acheteur se sont entendus. Les bibliothèques sont devenues familières de l'achat, et partant de la négociation, de licences, par leur utilisation de logiciels en premier lieu, puis de ressources électroniques. La licence consacre la dissolution du rapport au document physique, puisque ce sont les modalités d'accès qu'elle régit. Du point de vue de l'éditeur, la licence apporte des garanties concernant la propriété des données et le respect du droit d'auteur, plus difficiles à encadrer dans un système détaché de la notion de support. La licence nationale consacre donc d'abord un droit d'accès pour des ressources électroniques, étendu à une vaste communauté selon des modalités strictement identiques. Elle entérine un principe d'équité dans la documentation pour les étudiants et les chercheurs.

La mise en place de ces licences nationales implique la répartition des rôles, la sélection des ressources proprement dites, le financement et l'achat, et la mise à disposition des ressources.

Distribution des rôles

L'un des présupposés, pour que le dispositif devienne réalité, est l'attribution des rôles aux acteurs, généralement déjà en place.

Xiaohua Zhu, en analysant les conditions de mise en place d'une politique de licences nationales selon des critères institutionnels¹, identifie à partir d'études de cas deux traits saillants : la centralisation de la politique relative à l'enseignement supérieur et la tradition de coopération entre les institutions documentaires/bibliothèques.

Le choix de la licence nationale comme nouveau modèle d'acquisition de ressources électroniques appelle nécessairement une impulsion et un financement central au niveau de l'État : c'est le rôle joué par la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MIS-TRD), au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Mais cette orientation ne peut être valable que si le paysage documentaire est déjà orga-

nisé et si la coopération au niveau des bibliothèques a fait entrer dans les mœurs l'idée que l'union fait la force. La convergence s'effectue dans un contexte où des budgets publics généralement peu enclins à la prodigalité imposent la rationalisation de la dépense. Les bibliothèques, prises à la gorge par des hausses de prix bien supérieures à l'inflation, se sont déjà organisées, au sein du consortium Couperin, pour contrer les stratégies d'éditeurs participant au capitalisme mondialisé, ravaudant progressivement un paysage historiquement segmenté entre enseignement supérieur et recherche (dont les dépenses documentaires ont été en conséquence grevées par un comptage de population à la fois ésotérique et ubuesque).

C'est au sein du groupe de travail BSN1², qui a succédé au comité de pilotage pour les acquisitions numériques, que dialogue l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec des représentants de Couperin, mais aussi des associations professionnelles (AURA, ADBU), des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, Institut Pasteur...), le MESR, l'ABES, la Bibliothèque nationale de France, etc.

Sélection des ressources

La sélection des ressources à acquérir est un point central du programme, assuré par Couperin en collaboration avec les grands établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Elle doit s'appuyer sur une remontée des besoins des usagers finaux et tendre vers une mise en question des offres éditoriales.

On pourrait craindre qu'une centralisation confine à l'uniformisation ; mais la politique documentaire, dégagée de la logique comptable de l'acquisition par ses propres deniers sonnants et trébuchants, ne peut-elle pas justement glisser vers la sélection ? Cette tâche est vaste et complexe, mais sa reconsidération a le mérite de mettre sur un pied d'égalité les ressources accessibles, quelle que soit l'origine de cet accès : abonnement propre, licence nationale, *Open Access*.

Le programme français d'achat en licence nationale ne concerne pour l'instant que des archives de revues (*backfiles*), des e-books et des bases de données fermées. Comment ce choix se justifie-t-il à l'heure où l'on insiste sur l'accélération de l'obsolescence dans le domaine de la recherche scientifique ? Tout d'abord, le programme vise à couvrir toutes les disciplines, qui sont soumises à des temporalités très différentes. Il s'agit en outre de bâtir sur l'ensemble du territoire un socle commun et pérenne. Les contrats déjà signés vont donc au-delà du simple accès garanti par la licence. La préfiguration du projet ISTE³ a ainsi amené à inclure dans la licence une clause de livraison des données et métadonnées. La propriété est garantie à la fois d'une mise à disposition sur la nouvelle plateforme qui sera développée par l'INIST-CNRS, mais également d'une



Cafetières
républicaines.
Photo : Alain
Bachelier sur Flickr
(licence CC BY-NC-
ND 2.0)

conservation pérenne. L'achat d'archives conduit à acheter non seulement en une fois pour tous, mais aussi une fois pour toutes. Un programme d'achat pour les ressources courantes nécessiterait en effet non seulement l'impulsion de départ mais également des moyens assurés sur le long terme. L'exemple de l'Irlande⁴ montre bien que l'ambition documentaire nationale reste à la merci de conditions financières difficiles à assurer, car dépendantes de facteurs dépassant largement l'échelon du pays et de son gouvernement.

Achat

Le coup d'envoi a été donné en novembre 2010, lorsque l'ABES a été officiellement mandatée pour acquérir de la documentation électronique par lettre de mission de Claire Giry, alors chef du service de la coordination stratégique et des territoires du MESR. La stratégie de négociation a été arrêtée : elle doit être menée par l'ABES, c'est-à-dire par des bibliothécaires, mais assistés par des négociateurs professionnels. L'appel d'offre a été remporté par JISC Collections, la structure anglaise publique d'expertise autour des questions de la documentation électronique, qui a en outre coordonné le programme d'achat anglais NESLI2 (Licences nationales pour les ressources courantes).

Et c'est à l'automne 2011 que les trois premières licences nationales françaises, pour les archives de revues et e-books Springer, la base de données EEBO et le corpus des dictionnaires Classiques Garnier, sont venues alimenter le futur socle commun de la documentation à l'échelle nationale. La dotation initiale, somme toute modeste pour un projet d'envergure, sera dès 2012 confortée par le programme

ISTEX, qui confère 55 millions d'euros au poste des acquisitions.

Accès aux ressources

La signature du contrat n'est que la première étape de l'organisation des accès. La licence stipule le périmètre des bénéficiaires, qui peuvent consulter les ressources, avant la mise en place de la plateforme nationale, sur les plateformes propres des éditeurs : ceux-ci ont donc besoin de contrôler les flux entrants. Ce contrôle s'effectue au moyen d'une reconnaissance de l'adresse IP, ou bien en s'appuyant sur Shibboleth⁵ via la fédération d'identité Éducation-Recherche. Dans le cas d'une reconnaissance par IP, c'est au signataire du contrat, en l'occurrence l'ABES, de transmettre à l'éditeur les adresses des établissements. Ce recueil a commencé sous forme de soumission d'un formulaire (https://www.surveymonkey.com/s/licences_nationales) et va se poursuivre à partir du printemps sur une application dédiée permettant aux établissements de vérifier et au besoin corriger leurs informations (www.licencesnationales.fr, ouverture prévue en avril 2012).

Carole Melzac

¹ Xiaohua Zhu, « The national Site Licensing of Electronic Resources : an Institutional perspective », *Journal of Library and Information Studies*, n° 9:1, juin 2011.

² Cf. l'encadré « Optimiser l'acquisition des ressources : les préconisations de BSN 1 », p. 9.

³ Cf. l'article « ISTEEX, vers des services innovants d'accès à la connaissance », p. 6.

⁴ Cf. l'article « Les licences nationales, ailleurs », p.15.

⁵ Shibboleth est un mécanisme de propagation d'identités, développé par le consortium Internet2, qui regroupe 207 universités et centres de recherches.

Plus d'informations

<http://www.abes.fr/Ressources-electroniques/Licences-nationales>

<http://fil.abes.fr/2011/09/19/licences-nationales-modalites-techniques/>

Besoin d'aide ?

Le guichet d'assistance :

<https://stp.abes.fr/node/3?origine=GroupementsAchatsRE>
ou directement : adele@abes.fr

Carole Melzac est la coordinatrice du pôle ADELE (Achat de documentation électronique) au sein de l'ABES
melzac@abes.fr

ISTEX

Vers des services innovants d'accès à la connaissance

Synthèse rédigée par *Raymond Bérard*, directeur de l'ABES, à partir du dossier de candidature d'ISTEX aux « Initiatives d'excellence » et des réunions de travail des partenaires du dossier.

ISTEX en quelques mots

ISTEX – Initiative d'excellence de l'information scientifique et technique (IST) – fait partie des initiatives d'excellence (IDEX) financées par les investissements d'avenir qui ont pour ambition de hisser l'enseignement supérieur français au niveau des meilleures universités du monde. ISTEX vise à la réalisation d'un socle documentaire numérique pérenne, commun à l'ensemble des initiatives d'excellence, offrant des services et des usages complémentaires et interopérables avec ceux mis en place dans les établissements et organismes concernés.

ISTEX comporte deux volets :

- l'acquisition sous forme de licence nationale d'un corpus inégalé de ressources documentaires ;
- l'agrégation de ces ressources au sein d'une plateforme nationale apportant une plus-value basée sur le traitement des données en texte intégral.

Pourquoi ISTEX ?

Est-il encore nécessaire de souligner que disposer de ressources documentaires riches est essentiel pour une production scientifique de rang mondial ? Plusieurs études ont montré la corrélation entre la disponibilité de ces ressources et la productivité et la qualité de la recherche¹. Une autre corrélation a été mise en évidence entre l'information scientifique disponible et l'innovation exprimée en termes de dépôt de brevets.

Cependant, notre pays ne dispose pas encore de ce socle documentaire du fait d'acquisitions en retrait par rapport aux grands pays européens. De plus, la structure actuelle de l'accès aux ressources numériques, qui constituent désormais la majeure part de la documentation scientifique, ne permet pas d'en tirer le meilleur profit. Celles-ci sont en effet disponibles séparément sur les plateformes de leurs éditeurs.

La construction d'un outil national et pluridisciplinaire est la mieux à même :

- de garantir la capacité de maintenance d'un système de stockage et d'accès de grande ampleur ;
- de renforcer le poids des acheteurs publics de la recherche regroupés face à une offre oligopolistique ;
- de favoriser toutes les formes de valorisation scientifique de corpus documentaires très étendus, en permettant les croisements interdisciplinaires ainsi qu'avec les données de la recherche. L'ensemble de données ainsi constitué sera disponible en permanence pour une ingénierie scientifique d'un niveau sans commune mesure avec celle des communautés qui travaillent aujourd'hui sur des plateformes juxtaposées ;
- de contribuer à l'intégration d'un espace européen de recherche.

Un contexte favorable

À l'heure où la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche vise la création de pôles d'envergure internationale, il convient de doter ces derniers d'un outil à la hau-

teur des enjeux actuels et seule une initiative commune peut être en mesure de relever ce défi. La Bibliothèque scientifique numérique (BSN), qui permet d'appréhender collectivement la question de l'information scientifique et technique en mettant en cohérence les opérateurs nationaux de l'IST, constitue un cadre pour la mise en œuvre d'ISTEX.

Les acquisitions

L'acquisition de ressources documentaires sous forme de licence nationale, après validation par un comité de pilotage fédérant l'ensemble des acteurs, présente un double intérêt :

- garantir à chaque chercheur la documentation scientifique qui lui est nécessaire, quel que soit le caractère minoritaire ou interstitiel de son champ de recherche au sein de son établissement ou de la communauté nationale ;
- mobiliser l'ensemble des communautés pour valoriser au mieux un système transformant appelé, à partir d'un noyau de base, à élargir ses services au plus près des besoins de la recherche. L'appropriation interdisciplinaire de l'outil est en effet un facteur de production de valeur ajoutée.

Les acquisitions porteront sur des corpus de livres électroniques, de grands corpus patrimoniaux numérisés, des archives de bases de données, des collections rétrospectives de périodiques. Un comité technique, composé des responsables des négociations de Couperin et du CNRS ainsi que des responsables des services de documentation des autres établissements publics scientifiques et techniques et d'autres représentants des différentes communautés scientifiques, a déjà travaillé à un premier recensement des ressources utiles pour la recherche dans le cadre de la coordination des politiques d'acquisition de ressources documentaires électroniques de BSN. Ce premier travail constitue un socle mais doit être revu de façon plus systématique et structurée avec un dispositif formalisé de remontées des besoins des communautés disciplinaires et des procédures d'évaluation des ressources au plan des contenus, des modalités techniques d'accès et d'usage et de l'estimation de leur coût. La liste des ressources sélectionnées sera rendue publique.

Les achats d'amorçage, effectués en 2011 par l'ABES (archives Springer, corpus de dictionnaires de Classiques Garnier numérique, base EEBO – *Early English Books Online*), ont permis de rôder les procédures et la méthodologie et d'établir une licence type détaillant nos exigences vis-à-vis des éditeurs (en matière de périmètre, de droit de réutilisation des données et métadonnées, etc.). Ces premières acquisitions ont démontré la pertinence de l'achat centralisé qui engendre des économies substantielles par rapport à des achats individuels.

La plateforme

Elle proposera, sur une interface unique, les données compilées de produits acquis nationalement auprès de multiples éditeurs, mettant ainsi facilement à disposition de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche un même cor-

Traîneau avec un astronome,
de Daniel Bretschneider l'Ancien.
Source : Knobloch Eberhard, « Kaspar Schott's,
"encyclopedia or all mathematical sciences" »,
Poeisis Prax, 2011.
SpringerImages (licence CC BY-NC 2.5)



pus de documentation scientifique et permettant de nouveaux usages qui seraient sinon très difficiles à proposer sur le plan technique. Il est envisagé dans un second temps d'enrichir ce contenu par le moissonnage d'entrepôts tiers (revues en *Open Access*, archives institutionnelles...).

Le corpus résultant permettra par son importance la fouille de texte et pourra faire surgir de nouvelles pistes pour la recherche. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, il devient potentiellement une source pour l'histoire, la sociologie et la philosophie des sciences et un objet de données de recherche pour la linguistique.

Les services attendus

Les ressources acquises sont de types multiples : dictionnaires, corpus, livres électroniques, articles scientifiques. Il y a donc constitution d'une masse de connaissance, structurée selon des pratiques éditoriales variables : revues scientifiques éditées il y a plusieurs dizaines d'années, livres anciens, dictionnaires structurés, corpus de textes assemblés.

L'intérêt de disposer de tels corpus en texte intégral permet d'offrir des services allant largement au-delà de la simple consultation d'items unitaires sélectionnés après interrogation d'un moteur de recherche indexant des métadonnées de type Google. En effet, la mise en ligne de ces informations en texte intégral structuré permet de développer des fonctionnalités modernes d'extraction de connaissances basées sur les technologies de la fouille de texte (*Text Mining*, *Data Mining*). Ces opérations consistent à extraire des éléments d'information d'un texte ou d'un ensemble de textes sur la base de critères d'expression, de similitude ou de proximité de termes figurant dans le texte inté-

gral mais pas nécessairement présents dans les métadonnées produites antérieurement.

Ces traitements d'extraction de connaissances représentent des voies extrêmement prometteuses d'accès aux textes mais permettent également de produire les référentiels terminologiques, indispensables aux mécanismes d'indexation automatique.

En ce qui concerne les articles scientifiques, l'inflation de leur nombre constatée ces dernières années conduit à penser qu'ils ne seront plus les seuls vecteurs de la transmission de la connaissance (même s'ils restent la voie normale de l'évaluation des activités de recherche) et que les méthodes de *Data Mining* seront en mesure d'offrir aux chercheurs des produits d'information nouveaux : cartes de la connaissance, *Overlays Journals*, synthèses documentaires, etc.

À ces ressources acquises auprès des éditeurs s'adjoindront celles que constituent les données de la recherche en provenance des laboratoires. L'enjeu, essentiel, est ici d'associer celles-ci aux éléments de publication qui en sont issus, offrant ainsi un *continuum* informationnel.

En résumé les services proposés seront de deux natures :

- accès vers le texte intégral d'un article ou de tout objet documentaire numérique individualisé (thèse, livre, chapitre de livre, etc.) *via* une interrogation de métadonnées. Ce service de base peut s'effectuer dans un premier temps alors que seules les métadonnées ont été fournies et chargées localement. Il sera intégré aux outils de signalement existants (Sudoc) ;
- services à valeur ajoutée basés sur le traitement des données en texte intégral comme :
 - interrogation en texte intégral sur les objets numériques indexés dans leur totalité,

Qu'est-ce qu'une initiative d'excellence ?

- Les initiatives d'excellence réuniront, selon une logique de territoire, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà reconnus pour leur excellence scientifique et pédagogique.
- Elles visent un niveau d'intégration élevé capable d'assurer leur visibilité et leur attractivité à l'échelle internationale.
- Les initiatives d'excellence se structureront autour de projets scientifiques particulièrement ambitieux, en partenariat étroit avec leur environnement économique.

Quel rôle doivent jouer les initiatives d'excellence ?

- Les initiatives d'excellence doivent assurer le rayonnement scientifique de la France à l'étranger et attirer les meilleurs enseignants, les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants.
- Elles doivent contribuer à élever significativement le potentiel de croissance français, en accélérant l'innovation et le transfert technologique vers les entreprises.
- Elles joueront un rôle moteur dans la transformation et la modernisation de notre paysage éducatif et scientifique, en ouvrant la voie notamment à des partenariats toujours plus étroits entre les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche.

Quelles sont les spécificités des initiatives d'excellence par rapport aux autres actions ?

- Un rayonnement international.
- Un fort niveau de coopération et d'intégration entre écoles et universités, d'une part, avec les organismes de recherche concernés, d'autre part.
- Une forte cohérence territoriale : les initiatives ont vocation à se constituer sur une logique géographique forte et pertinente et à contribuer directement à l'intégration économique de leur environnement.

Source : Investissements d'avenir – Initiatives d'excellence, Site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid51351/investissements-d-avenir-campus-excellence.html>

- production de synthèses documentaires par analyse de sous-corpus, individualisés pour l'occasion, auxquels sont appliqués des méthodes de *Text Mining*,
- services de représentation et visualisation de données basés sur les technologies de cartographie de la connaissance,
- production de corpus terminologiques,
- utilisation à des fins de recherche en ingénierie de la langue : lexicographie, morphosyntaxe, traduction, etc.

Ces services à valeur ajoutée ne peuvent être opérés qu'aux conditions suivantes : posséder les données localement, dans des formats manipulables et structurés (XML natif ou XML/PDF), et disposer des droits d'extraction et de traitement. Ce sont deux conditions majeures de l'achat de la ressource.

Un projet en deux phases

L'accès aux ressources documentaires acquises se fera, dans un premier temps, par le biais des plateformes des éditeurs (garantie dans la licence type pour cinq ans). Dans une deuxième phase (dans un délai de deux ans après le démarrage du projet) sera créée la plateforme d'accès aux ressources électroniques achetées au niveau national.

L'articulation entre le niveau national et celui des sites et des communautés

La plateforme garantira une articulation entre le niveau national et celui des sites et des communautés. Outre sa dimension nationale – une base documentaire commune issue des licences nationales –, la plateforme ISTE_X permettra à toutes les structures qui le souhaitent, et notamment à chaque IDEX, de développer des services propres en configurant à partir de ce socle sa propre bibliothèque numérique en fonction de ses objectifs en matière de documentation et d'IST. De même ces ressources, bien que centralisées, seront utilisées et partagées par des communautés scientifiques en réseau pour leurs besoins propres.

Les partenaires d'ISTE_X

La mise en œuvre d'ISTE_X est fédérative. Elle repose sur la complémentarité entre opérateurs au sein d'un dispositif national d'ensemble, cadré par l'infrastructure Bibliothèque scientifique numérique. La répartition, au sein d'ISTE_X, des rôles des partenaires du projet, travaillant ensemble de longue date, est assise sur leurs domaines respectifs de compétences :

- le consortium Couperin (avec les organismes hors périmètre Couperin) pour le recueil des besoins des communautés de recherche, l'évaluation des ressources, l'établissement des listes ;
- l'ABES pour la négociation et l'acquisition des ressources, leur signalement, la gestion des accès et des droits (en partenariat avec le CNRS-INIST et en relation avec les opérateurs locaux) ;

- le CNRS, en s'appuyant sur l'INIST, pour la conception et l'hébergement de la plateforme d'agrégation du texte intégral : hébergement et exploitation des données, développement des services à valeur ajoutée, analyse de l'utilisation et des usages ;
 - l'université de Lorraine pour la recherche et les services.
- L'archivage pérenne des données sera assuré par le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES).

Où en est-on ?²

Le dossier de candidature a été déposé par le CNRS et l'université de Lorraine à l'été 2010. Après l'évaluation du jury international, l'avis du comité de pilotage puis du Commissariat général à l'investissement, une décision du Premier ministre, en date du 14 décembre 2011, a autorisé l'Agence nationale de la recherche (ANR) à contractualiser sur le projet ISTE_X à hauteur de 60 M€.

Cette décision est assortie d'un certain nombre de recommandations notamment : détailler davantage les services à valeur ajoutée et les performances supplémentaires de la plateforme nationale, se référer aux projets existants au niveau international, porter attention à la compatibilité des données provenant d'éditeurs multiples et assurer l'articulation avec le dispositif national pour les acquisitions numériques (BSN) et leur signalement.

Les partenaires du projet travaillent actuellement sur le projet de convention avec l'ANR, en lien étroit avec la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : actualisation du projet ; réponses aux recommandations ; gouvernance, organisation et pilotage d'ISTE_X ; définition des jalons et des indicateurs.

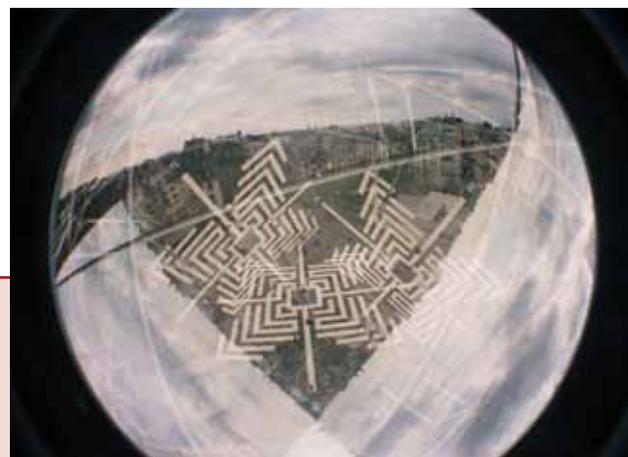
Cette infrastructure nationale pluridisciplinaire de rang mondial, indépendante des plateformes des éditeurs, va bientôt voir le jour. Elle constituera une garantie de compétitivité de nos équipes de recherche dans leur accès à l'information scientifique. La maîtrise conjointe des contenus et des technologies de traitement de l'information et de la connaissance, dans un contexte mutualisé, assurera une infrastructure opérationnelle crédible au développement des pôles d'enseignement et de recherche français.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

¹ Voir notamment celle du *Research Information Network*, menée auprès de 115 universités du Royaume-Uni, qui fournit des résultats sur la corrélation entre les dépenses documentaires, les téléchargements d'articles de revues scientifiques et la productivité de la recherche exprimée en termes d'articles publiés, de doctorats délivrés et de contrats de recherche. *Research Information Network*, « E-journals : their use, value and impact », 2009.

En ligne : <http://www.rin.ac.uk/our-work/communicating-and-disseminating-research/e-journals-their-use-value-and-impact>.

² À la date du 9 février 2012.



Optimiser l'acquisition des ressources Les préconisations de BSN 1

Au sein de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), le segment BSN 1 est dédié à la problématique de l'acquisition des ressources documentaires électroniques. Le groupe de travail, piloté par Grégory Colcanap et Raymond Bérard, est composé de professionnels de la documentation issus d'établissements membres du consortium Couperin, des établissements publics scientifiques et techniques, des associations professionnelles (ADBU et AURA), de la Bibliothèque nationale de France et de la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD). L'objectif de BSN 1 est de produire des recommandations pour favoriser l'émergence d'un dispositif optimisé d'acquisition des ressources et d'en concevoir les mécanismes de pilotage. À l'issue de la phase de réflexion devrait succéder une phase de mise en œuvre opérationnelle. Ces préconisations ont été soumises au comité de pilotage BSN pour validation.

● Faire un état des lieux pour établir un diagnostic partagé

Le groupe de travail a procédé à un premier état des lieux en examinant les pratiques actuelles des acteurs et en identifiant un certain nombre de difficultés. Plusieurs constats : nous ne disposons pas d'une visibilité précise des ressources disponibles à l'échelle du pays, les politiques d'achats ne sont pas suffisamment optimisées, notamment pour des populations desservies par plusieurs institutions, les achats groupés ne sont pas suffisamment développés.

● Promouvoir un dispositif de coordination des acquisitions entre les acteurs

Une des priorités est de mettre en place un dispositif de coordination des acquisitions entre les acteurs afin d'optimiser les achats. Le champ est déjà en grande partie structuré, il est souhaitable que la couverture devienne pleinement nationale et se dote d'un véritable système d'information afin de cartographier les ressources acquises, de caractériser et quantifier les populations à desservir pour construire une stratégie commune d'achat.

● Renforcer la mutualisation des achats

Les gains de la mutualisation sont admis de tous, une étude en cours de l'Inspection générale des bibliothèques en livrera prochainement une analyse, mais les dispositifs administratifs tels que les groupements de commandes sont actuellement insuffisamment mis en œuvre. Afin de les favoriser, il convient notamment de donner les moyens à l'ABES pour qu'elle puisse renforcer cette mission de portage.

● Concevoir un modèle partagé de répartition des coûts

Les modèles commerciaux des éditeurs reposent souvent sur des critères discutables qui créent de fortes disparités tarifaires entre les établissements. Une répartition interne des coûts au sein des groupements de commandes doit être envisagée pour certaines ressources. BSN 1 a pour objet de proposer ces modèles de répartition en identifiant les paramètres à utiliser et espère arriver à des principes de répartition admis de tous.

● Instruire la sélection des ressources à acquérir en licence nationale

BSN 1, qui existait auparavant sous la forme – un peu différente – du comité technique du dispositif national d'acquisition des ressources électroniques, a aussi engagé une réflexion sur les acquisitions à réaliser dans le cadre des **licences nationales**. La mise en place de la plateforme ISTEEX va modifier ce rôle, puisque ce projet sera doté de son propre dispositif opérationnel. Mais il est indispensable que la démarche d'acquisition de ressources documentaires rétrospectives soit très fortement associée à celle des acquisitions courantes ; il ne s'agit pas de deux politiques d'achat de ressources mais de deux types de ressources devant être pleinement articulées au sein d'une même politique, d'une seule stratégie.

Il nous semble essentiel que les opérateurs de terrain, que sont les bibliothèques et les services de documentation, demeurent les acteurs principaux des dispositifs qui verront le jour. Le lien étroit avec les communautés de recherche et avec les utilisateurs est primordial et légitime l'action des services de documentation.

Nous considérons aussi que la communication en direction des établissements est un impératif ; elle a été très insuffisante jusqu'à aujourd'hui. La phase de démarrage, qui se termine, doit absolument laisser la place à une grande transparence.

Grégory Colcanap
Coordonnateur du bureau professionnel de Couperin
gregory.colcanap@univ-evry.fr



Photo : Jef Safi sur Flickr (licence CC BY-NC-ND 2.0)

Un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques

La commission Bibliothèques numériques

Dans le cadre du Conseil du Livre, un groupe de travail interministériel présidé par Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France (BNF), a élaboré en 2008-2009 un *Schéma numérique des bibliothèques*. Bruno Racine présenta ce schéma au Conseil du Livre le 22 mars 2010, et ses recommandations trouvèrent leur prolongement à la fois dans le *Plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires*, rendu public par Valérie Pécresse en février 2010, et dans les 14 propositions pour le développement de la lecture présentées par Frédéric Mitterrand en mars 2010. La proposition 12, « Développer et coordonner les services numériques dans le cadre d'un Schéma numérique des bibliothèques », fixait comme objectif la création d'une commission numérique des bibliothèques, chargée d'étudier les suites données aux 11 recommandations de ce Schéma. Était mise ainsi en œuvre la première recommandation de ce rapport : poursuivre la coopération « à travers un groupe de contact permanent sur les bibliothèques numériques ». Cette coordination était rendue d'autant plus nécessaire au moment de l'élaboration des projets d'investissement d'avenir dans le cadre du grand emprunt national.

La commission Bibliothèques numériques a été constituée fin 2010 et est composée à parité de membres désignés par les deux ministères. Elle a été installée le 15 février 2011 et a tenu ensuite quatre séances de travail : le 30 juin 2011 sur l'archivage pérenne des documents numériques, le 12 octobre 2011 sur l'acquisition des ressources électroniques, le 1^{er} décembre 2011 sur la numérisation, le 2 février 2012 sur le projet de rapport 2011.

Les axes de travail de la commission sont en partie communs avec la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), notamment avec ses groupes de travail 1 (Acquisition), 5 (Numérisation) et 6 (Archivage pérenne), auxquels des représentants du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et de la BNF participent. Il est évident que les recommandations de la BSN une fois validées constitueront un socle pour les réflexions ultérieures de la commission. L'approche diffère toutefois : la BSN constitue une structure de gouvernance pour l'information scientifique et technique (IST) dans l'enseignement supérieur et la recherche qui associe des partenaires de la Culture, la commission a un rôle transversal et prospectif de réflexion et de proposition en direction des bibliothèques de la Culture comme de celles de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La commission, dont la présidence a été confiée à un membre de l'Inspection générale des bibliothèques, reflète dans sa composition la diversité des bibliothèques (publiques, universitaires, de recherche), des institutions (universités, organismes de recherche, grands établissements, villes, départements) et des populations d'utilisateurs. Son point de vue est nécessairement plus large que celui de la BSN, mais en même temps complémentaire, car ses travaux mettent en évidence le croisement de différentes logiques, territoriales ou thématiques, et la combinaison d'approches éducatives, culturelles, patrimoniales et de recherche.

Concernant en particulier l'acquisition de ressources numériques, si le modèle des **licences nationales** est difficilement transposable en France pour l'achat de ressources spécifiques aux bibliothèques publiques (qui sont gérées librement par un grand nombre de collectivités territoriales), le programme de licences nationales mis en œuvre depuis 2011 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et l'ABES peut créer une synergie entre documentation universitaire et lecture publique. En effet, certaines ressources plutôt orientées recherche (telle Springer) sont d'intérêt pour de grands établissements comme la BNF ou la Bibliothèque publique d'information (BPI), mais aussi pour des bibliothèques publiques qui accueillent des étudiants ou des chercheurs. D'autres, portant sur l'édition francophone (tel Garnier) présentent un intérêt plus large pour les bibliothèques territoriales ainsi que pour un public plus vaste dans le secteur scolaire. Au-delà des achats de corpus et d'archives conclus en 2011, une prise en compte plus accentuée des ressources francophones ainsi qu'un élargissement aux ressources courantes (dont des titres de presse) répondraient de façon encore plus pertinente aux besoins des bibliothèques publiques. Les questions d'accès et d'usage sont prégnantes : sauf de rares expérimentations d'accès distant pour la VOD et la musique en ligne, les modèles économiques en cours imposent un accès sur place au sein des bibliothèques publiques. La médiation, la formation des utilisateurs et l'observation des usages sont donc des chantiers prioritaires.

Pierre Carbone

Inspecteur général des bibliothèques

pierre.carbone@education.gouv.fr

Composition de la commission : Pierre Carbone, président (IGB) ; Nicolas Georges (DGMIC-SLL) ; Michel Marian (MISTRD) ; Francis André, (DIST-CNRS) ; Patrick Bazin (BPI) ; Marine Bedel (Ville de Rennes) ; Raymond Bérard (ABES) ; Catherine Dhérent (BNF) ; Jacques Fontanille (CPU) ; Marie-Dominique Heusse (PRES Université de Toulouse) ; Valérie Tesnière (BDIC) ; Maïté Vanmarque (Ville de Rouen) ; Mélanie Villenet-Hamel (Département de l'Hérault). Le secrétariat est assuré par Fabien Plazannet (DGMIC-SLL) et Alain Colas (MISTRD).

Se réappropriier et réorganiser les circuits de diffusion

L'opinion d'un chercheur sur les licences nationales

La politique d'acquisition de documentation est, tout le monde le sait, en évolution très rapide, sous la pression des nouveaux modes de diffusion des connaissances et, aussi, en raison des pratiques commerciales de grands éditeurs multithématiques. En France, ces éditeurs ont pu pendant longtemps imposer relativement facilement leurs tarifs, en raison de la multiplicité des acteurs institutionnels et de leur manque de coordination, et une initiative intelligente, comme le consortium Couperin, n'a pas atteint tous ses objectifs.

Il faut aussi souligner qu'il manque, d'une part, une vision commune aux différentes disciplines scientifiques (si elle est possible) et, d'autre part, une vision commune aux scientifiques et aux responsables de documentation au niveau des établissements.

Les mathématiciens, par exemple, sont très nombreux à penser que les inconvénients de faire les choix d'acquisition ou d'abonnement sur la base de statistiques d'usage ou de facteurs d'impact l'emportent largement sur les avantages, et ce d'autant plus que certains éditeurs ont appris à tirer de ces chiffres des arguments fallacieux lors de négociations. Par exemple, ils font porter ces statistiques sur les accès à la collection en négociation depuis l'origine des accès alors que le chiffre pertinent porterait sur les documents publiés pendant la période couverte par le contrat précédent.

Dans ce contexte changeant, les éditeurs commerciaux bougent plus vite que les tutelles de la recherche et cela leur confère un grand avantage. Ils proposent actuellement de nouveaux modèles, comme l'« *Open Access Gold* » dont les utilisateurs ne mesurent que trop lentement les conséquences pernicieuses.

L'initiative Bibliothèque scientifique numérique (BSN) de la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD) commence à remédier à ces défauts structurels et, en particulier, suscite la réflexion sur les licences nationales.

Restructurer les acquisitions documentaires

Bien utilisées, les licences nationales peuvent être un levier très utile pour aider à restructurer les acquisitions documentaires de telle manière qu'elles deviennent scientifiquement plus pertinentes et économiquement acceptables et durables. De plus, elles peuvent modérer l'impact négatif pour la recherche de choix documentaires parfois hâtifs d'universités ou d'institutions soumises en ce moment, et pour plusieurs années, à de fortes contraintes de toutes natures et en particulier financières.

La signature de telles licences est désirable pour les éditeurs et leur négociation peut et doit être conçue sur de nouvelles bases, en particulier en ce qui concerne l'évalua-

tion par des scientifiques des offres ou l'exigence d'adhésion de ces offres à une charte d'édition durable comme celle qui est préparée par la BSN et qui contient en particulier l'obligation de dépôt des documents sur une archive ouverte après un certain temps d'embargo.

Quel modèle éditorial pour la recherche ?

Il est des domaines, comme les mathématiques ou les sciences humaines et sociales, où l'édition académique peut, au prix d'un effort relativement faible, concurrencer suffisamment l'édition commerciale pour amener celle-ci à abandonner des modèles insupportables. Des licences nationales pourraient encourager l'édition académique à se développer et donc l'aider à devenir une concurrente encore plus forte pour l'édition scientifique à but exagérément lucratif. D'autres disciplines, comme la biologie ou la chimie, se sont laissées prendre presque entièrement au piège de l'édition rapace (parfois représentée par des sociétés savantes !) et le payent aujourd'hui au prix fort, financièrement mais aussi scientifiquement. Certains de leurs chercheurs réagissent avec force mais souvent en proposant comme solution l'« *Open Access Gold* » ou l'auto-édition « gratuite » par les scientifiques. Or je ne crois pas que cette dernière puisse apporter une concurrence efficace aux mauvaises pratiques. Ceux qui la proposent négligent plusieurs facteurs importants, comme le fait que la partie du travail éditorial qui n'est pas faite par les scientifiques a un coût non négligeable, et aussi le devoir d'assurer la pérennité des accès sur le très long terme. Il ne faut pas confondre ArXiv¹ ou HAL² avec un éditeur. L'édition scientifique gratuite n'existe pas ; la meilleure approximation est précisément... l'édition académique qui, rappelons-le, a été créée pour cela ! J'appelle ici par extension « édition académique » celle qui respecte de bonnes pratiques en termes de qualité scientifique, de prix et d'autres critères qui doivent être bientôt précisés par la BSN dans une charte.

Bien sûr, cette édition académique n'est pas parfaite, ses usages sont parfois un peu anciens et nous devons travailler à l'améliorer et à la renforcer. Par exemple, un mode d'édition sans but lucratif comme la Public Library of Science³, à dépôt payant – mais pas trop cher – et adapté aux ressources des auteurs, offrant un accès gratuit et publiant tout ce qui est techniquement correct, représente peut-être une solution transitoire pour certaines disciplines. En tous cas, je pense que promouvoir l'auto-édition gratuite en ce moment ne fait qu'augmenter la confusion et finalement fait le jeu de certains éditeurs qui en ont cyniquement détourné le beau rêve en versions chères de l'« *Open Access Gold* », de niveau non garanti, tout en prétendant offrir aux chercheurs ce qu'ils demandent.

Il faut bien réfléchir au fait que les sommes consacrées par l'État à des licences nationales bien négociées serviront non seulement à permettre l'accès à la documentation mais aussi à garder un certain contrôle sur les modèles économiques utilisés et garantir la qualité scientifique ainsi que l'adaptation aux besoins réels des modes de diffusion des connaissances, ce que ne permettent pas du tout les sommes dépensées par le même État pour financer la publication en *Open Access*.

Les licences nationales ne sont évidemment pas la solution de tous les problèmes – et beaucoup d'offres documentaires ne s'y prêtent pas pour des raisons variées –, mais elles sont certainement un outil important dans une stratégie de réappropriation et de réorganisation par les chercheurs et les spécialistes de la documentation des circuits de diffusion de celle-ci.

Il reste à élaborer et mettre en œuvre cette stratégie, avec cette fois une forte participation des chercheurs, dont le concours est indispensable, en particulier pour bien gérer les conflits avec les éditeurs qui pourraient en découler. Le lieu naturel de cette élaboration est l'initiative BSN de la MISTRD, présentée dans le dernier numéro d'*Arabesques*⁴, et sa mise en œuvre est une question de volonté politique et de prise de conscience des chercheurs et spécialistes de

la documentation. Deux pétitions récentes, initiées par des mathématiciens, manifestent (enfin !) une forte mobilisation de chercheurs contre des pratiques tarifaires rendues encore plus insoutenables par les diminutions de crédits et donnent de l'espoir à ce sujet.

Bernard Teissier

¹ Archive ouverte de prépublications électroniques d'articles scientifiques (physique, mathématiques, informatique...).

² Archive ouverte pluridisciplinaire d'articles scientifiques, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche, français ou étrangers, et des laboratoires publics ou privés.

³ <http://www.plos.org>

⁴ *Arabesques*, n° 65, janvier-février-mars 2012, p. 6 ; voir aussi l'encadré « Optimiser l'acquisition des ressources : les préconisations de BSN 1 », p. 9 du présent numéro.

Bernard Teissier, directeur de recherches émérite au CNRS, est membre de la commission BSN 7 (L'édition scientifique) et directeur scientifique du Réseau national des bibliothèques de mathématiques. Institut mathématique de Jussieu (UMR 7586) teissier@math.jussieu.fr



Réfléchir, discuter, comparer, proposer : débats multiples autour des licences nationales.

Sur les murs de San Francisco

Photo : Gilles Klein sur Flickr (licence CC BY-SA 2.0)

Discussions ouvertes sur les licences nationales

Éléments de réflexion du GFII

Le **G**roupement français de l'**i**ndustrie de l'**i**nformation (**GFII**) regroupe les différents acteurs du marché de l'information et de la connaissance, publics ou privés, qu'il s'agisse de producteurs d'information, d'éditeurs, d'intermédiaires, de diffuseurs d'information, de prestataires, d'éditeurs de logiciels ou de bibliothèques et organismes acheteurs d'information. Le GFII anime des groupes de travail, qui permettent à ces organismes de se rencontrer, de confronter et d'échanger leurs points de vue sur les aspects juridiques, techniques et économiques de leur secteur. De par sa composition, le GFII est un lieu privilégié pour faire progresser la connaissance mutuelle des différents acteurs de l'information sur leurs métiers, sur leurs objectifs et sur leurs contraintes respectives.

Suite aux premières annonces liées au lancement d'un programme de « licences nationales » français, le GFII a souhaité constituer un groupe de travail sur cette thématique en décembre 2010. En effet, le déploiement des licences nationales est susceptible de modifier certains équilibres du marché de l'information et ces évolutions doivent être anticipées par les acteurs.

L'objectif de ce groupe est de partager les informations autour du programme de « Licences nationales », de comprendre leurs motivations sous-jacentes et d'échanger sur les modèles qui pourraient être mis en œuvre, à partir de projets menés dans d'autres pays. Le groupe a ainsi procédé à une analyse comparée de différents programmes nationaux, voire transnationaux, à partir d'une grille de 10 critères, qui sont progressivement apparus comme structurants. Le groupe a par ailleurs procédé à l'audition de responsables de ces programmes quand cela a été possible.

Ce premier travail a ensuite été complété par l'audition d'économistes, qui ont analysé des phénomènes similaires dans d'autres secteurs comme dans l'industrie musicale, par exemple. Ces auditions ont notamment permis de décrire les mécanismes conduisant à la mise en place de « monopoles » (marchés où la demande est très fortement concentrée), réponse courante à la situation de marchés qualifiés « d'oligopoles à frange concurrentielle » où l'offre est elle-même fortement concentrée. Nous avons également évoqué avec nos interlocuteurs l'impact potentiellement négatif de ces phénomènes de concentration en termes d'innovation.

Lors de ces différentes séances, le groupe a identifié quelques enseignements tirés de l'expérience des programmes menés à l'étranger ou de la comparaison avec d'autres secteurs.

Un premier facteur de réussite des programmes de licences nationales est une large communication, à destination de

l'ensemble des acteurs du secteur de l'information scientifique et technique (IST), sur l'agenda des projets, le périmètre des ressources potentiellement concernées par le programme et son organisation générale. La diffusion de ces informations constitue un moyen de dépasser l'analyse de l'offre actuelle, de permettre aux prestataires de proposer des offres innovantes mais aussi d'associer les différentes communautés scientifiques à cette démarche, en s'intéressant à leurs besoins dans le cadre d'enquêtes ou par le truchement d'entretiens avec des experts. Ce type de démarche a, par exemple, été adopté dans le cadre du programme de licence nationale canadien, qui a procédé à de larges concertations de la communauté scientifique canadienne pour la définition de ses orientations, afin de recueillir ses besoins en termes de contenus mais aussi pour affiner progressivement les modalités de ce programme et envisager des opérations de communication ciblées.

En France, ce type de projet peut être en effet l'occasion de remédier à plusieurs déséquilibres, comme le faible nombre de ressources électroniques de langue française ou l'existence de demandes insatisfaites dans certains champs disciplinaires. Lors de nos discussions, le groupe de travail s'est montré attaché au bon équilibre de l'offre documentaire des établissements pour que les acquisitions envisagées soient, autant que faire se peut, équitablement réparties entre les sciences dures et les sciences humaines et sociales, entre des ressources en français et des ressources dans d'autres langues et entre des fonds anciens et des fonds plus récents.

L'expérience allemande a notamment montré qu'un programme centré sur l'acquisition d'archives pouvait, dans le temps, avoir un certain nombre de conséquences sur l'ensemble des acquisitions de ressources électroniques, y compris potentiellement sur les publications récentes et courantes accessibles dans le cadre d'abonnements. En effet, le programme allemand lie désormais les deux problématiques en incitant financièrement les établissements à investir leurs budgets d'abonnement dans des ressources ayant préalablement été sélectionnées dans le cadre du programme d'archives.

Plusieurs responsables de programmes que nous avons pu auditionner ont par ailleurs insisté sur l'importance de constituer, dès le début du projet de licence nationale, une équipe stable d'experts qui organise et anime le programme. La pérennité des infrastructures mises en place est également un point d'attention identifié lors de nos discussions : comment garantir le financement à moyen et long terme de cette infrastructure technique, notamment en ce qui concerne l'archivage et la restitution pérenne des accès selon les droits acquis nationalement ?

Enfin, les travaux du groupe ont permis de faire apparaître d'autres interrogations quant à l'articulation de l'infrastructure technique mise en place avec les plateformes des éditeurs/agrégateurs, ou encore les plateformes des établissements eux-mêmes :

- Quel lien entre archives et courant pour des collections vivantes ?
- Quel niveau d'interopérabilité entre chaque outil ?
- Pour quelle fluidité de navigation pour l'utilisateur final ?

Le programme des licences nationales est une chance pour une meilleure diffusion de l'information scientifique sur l'ensemble de notre territoire. L'objectif du GFII dans ces travaux n'est pas d'intervenir dans les relations contractuelles entre le ministère et les prestataires, éditeurs ou agrégateurs, mais, à partir de la confrontation de différents points de vue et des retours d'expérience d'autres pays, de suggérer des bonnes pratiques, de mettre en lu-

mière d'éventuels déséquilibres et de lister les obstacles à éviter lors du déploiement de ce programme.

Pour poursuivre les échanges, un atelier sera organisé sur cette thématique lors du salon i-expo, le mercredi 13 juin 2012 (9h30-11h30).

Ruth Martinez

Groupement français de l'industrie de l'information (GFII)

<http://www.gfii.fr>

<http://www.i-expo.net>

Ruth Martinez est la déléguée générale du GFII

ruth.martinez@gfii.fr



Les autres groupes de travail du GFII, actifs en 2012, et leurs objectifs

Groupe Données publiques : favoriser les synergies entre les différents acteurs, publics et privés, afin de faciliter la réutilisation des gisements d'informations publiques et contribuer de manière dynamique au développement de l'économie de la connaissance.

Groupe Intelligence économique et économie de la connaissance : producteurs de contenus professionnels, éditeurs de logiciels et professionnels de l'information mettent en commun leurs expériences, partagent leurs connaissances et capitalisent leur savoir-faire autour des nouvelles tendances en matière de veille.

Groupe e-learning (en partenariat avec Cap Digital) : réaliser une analyse stratégique du secteur de la formation professionnelle et animer une communauté rassemblant des profils variés pour faire émerger idées innovantes et projets fédérateurs.

Groupe e-book : observer les usages, pratiques, modèles économiques et difficultés techniques de l'édition professionnelle, universitaire et de recherche ; créer un livre numérique synthétisant les réflexions du groupe de travail et valorisant les retours d'expériences de ses membres (éditeurs, agrégateurs, responsables de bibliothèques universitaires, libraires...).

Groupe Réseaux sociaux d'entreprise : capitaliser les expériences des membres du groupe et mieux connaître les potentialités des réseaux sociaux d'entreprise, dans un contexte de production et de diffusion d'informations professionnelles, à partir d'une enquête réalisée au sein des professionnels de l'information.

Groupe Libre accès et édition : échanger autour des enjeux du développement du libre accès et travailler à des expérimentations entre acteurs économiques concernés (instituts de recherche, éditeurs, agrégateurs, plateformes de revues, agences d'abonnements, bibliothèques universitaires...).

Groupe Gestion des connaissances à l'heure des médias sociaux : à partir d'auditions de professionnels présentant des retours d'expériences, observer l'utilisation par l'entreprise des médias sociaux (aspects techniques, enjeux économiques et risques juridiques).

Groupe Web sémantique : permettre aux différents acteurs (producteurs de contenus, éditeurs professionnels, organismes publics, entreprises) d'appréhender toutes les dimensions du web sémantique afin de faire évoluer leur système d'information, en partageant bonnes pratiques et méthodes.

© i-expo/Alain Delpey, IDF
GFII organise le salon annuel
i-expo, Porte de Versailles à
Paris

Les licences nationales, ailleurs...

Comment les licences nationales sont-elles mises en place au-delà de notre périmètre national ? Arabesques vous propose un petit détour par le Japon et l'Irlande pour illustrer la diversité des approches en fonction du cadre institutionnel et des besoins exprimés par les professionnels.

Propos recueillis et traduits par Carole Melzac, coordinatrice du pôle Achat de documentation électronique de l'ABES.

Au Japon : la structuration préalable à l'achat

Propos recueillis auprès de Yasuko Shibata et des membres du secrétariat du consortium JUSTICE (Akikazu Imamura, Fumiyo Moriya, Yutaro Fujie, Koichi Ojiro, Ayuko Nishiwaki).

Pourriez-vous décrire succinctement le consortium JUSTICE ?

JUSTICE est un nouveau consortium résultant de la réunion des deux consortia de bibliothèques universitaires qui existaient au Japon : Japan Association of National University Libraries Consortium (JSNUL) et Private and Public University Library Consortium (PULC). JUSTICE a été mis en place en avril 2011, avec le soutien du National Institute of Informatics (NII).

JUSTICE s'est donné pour mission de contribuer à l'amélioration de l'infrastructure documentaire au niveau national ; cela recouvre l'acquisition, la gestion et la conservation des ressources électroniques, mais également la formation continue du personnel des bibliothèques. Par ressources électroniques, nous entendons aussi bien les périodiques électroniques que les e-books et les bases de données en ligne.

Quels sont les projets nationaux via ce consortium ?

Le projet de JUSTICE est d'aller au-delà du travail sur les licences en s'impliquant dans la chaîne complète de la documentation électronique. Tout d'abord, bâtir une collection nationale de ressources électroniques, à partir d'archives de périodiques et de ressources électroniques couvrant le champ des sciences humaines et sociales. Le second objectif est d'améliorer l'usage et la gestion des ressources acquises, avec un ERMS (*Electronic Resources Management System*) et des services de découvertes, et le troisième d'assurer l'archivage pérenne, ainsi qu'une garantie d'accès, en prenant part au dispositif CLOCKSS. Enfin, nous souhaitons développer les compétences par une offre de formation permanente.

Quel est l'environnement institutionnel de la recherche et de l'enseignement supérieur au Japon ?

C'est difficile de répondre en quelques mots, les avis sont multiples sur le paysage de la recherche japonaise. Pour donner quelques chiffres, il y a 86 universités nationales, 95 universités publiques (préfectorales ou municipales) et 599 universités privées, soit près de 780 institutions au total. Dans ce foisonnement, JUSTICE, en regroupant les membres de JSNUL et PULC, compte près de 500 membres.

Comment se passe la collaboration ?

Plutôt bien ; et les deux autres consortia thématiques japonais, Japan Medical Library Association (JMLA) et Japan



Les membres du secrétariat du consortium Justice.
De g. à dr. : Akikazu Imamura, Fumiyo Moriya, Yutaro Fujie, Koichi Ojiro, Ayuko Nishiwaki, Yasuko Shibata

Pharmaceutical Library Association (JPLA), sont désireux de collaborer avec JUSTICE. Plus précisément, ils voudraient une démarche commune envers les éditeurs pour renforcer encore le poids de JUSTICE et bénéficier en retour des conditions négociées.

De quel budget disposez-vous ?

JUSTICE n'a actuellement pas de financement stable qui nous assurerait une visibilité à long terme. En 2011, nous avons bénéficié de 500 millions de yens [environ 500 000€] de la part du NII. Les membres du secrétariat (3 ETP) sont payés par leurs universités de rattachement. Le budget a principalement été affecté aux frais de fonctionnement.

Comment les acquisitions au niveau national, de la sélection à l'achat, sont-elles organisées pour les ressources courantes ?

Au départ, c'est le secrétariat de JUSTICE qui effectue le travail de sélection. Nous recevons toutes les propositions et décidons si l'acquisition est pertinente ou non. Après cette pré-sélection, nous soumettons les propositions au comité de pilotage. Le comité, accompagné de bibliothécaires, mène alors les négociations avec les éditeurs au sujet du prix et des conditions d'utilisation.

Nous sélectionnons les ressources autant sur proposition des éditeurs que selon la remontée des besoins exprimés par les membres de JUSTICE. Chaque bibliothèque ou bibliothécaire peut requérir l'achat d'une ressource qui lui semble intéres-



sante ; JUSTICE se charge alors d'obtenir une proposition de l'éditeur. Si la négociation menée par le comité aboutit, JUSTICE met l'offre à disposition de ses membres. Les bibliothèques se positionnent alors sur la proposition négociée.

L'achat d'archives sous forme de licence nationale est-il perçu comme un premier pas ?

Oui. L'une des missions de JUSTICE est d'acquérir, pour commencer, des archives de périodiques et des bases de données en sciences humaines et sociales (comme *House of Commons Parliamentary Papers, Making of Modern World*), en leur assurant un accès pérenne. Nous voyons ces achats d'archives comme une contribution décisive au développement de l'ensemble des institutions japonaises réunies dans JUSTICE.

Quelles priorités avez-vous fixées pour la suite ?

JUSTICE, comme les autres consortia dans le monde, considère que les abonnements courants aux périodiques électroniques, majoritairement en sciences dures, sont d'une importance capitale. Mais nous voulons aussi nous consacrer à des achats concernant les sciences humaines et sociales (SHS).

Voilà donc nos priorités : les abonnements courants et les contenus en SHS.

Prévoyez-vous des achats en langue japonaise ?

Pas vraiment. Concernant les ressources électroniques en japonais, il y a une forte demande pour les bases de presse. Nous recevons aussi quelques sollicitations pour des périodiques écrits en japonais. Mais JUSTICE n'a encore jamais négocié avec des éditeurs nationaux.

Quelles seraient vos remarques pour conclure ?

Fin 2011, JUSTICE a lancé une enquête sur les archives à destination de tous ses membres. À partir des résultats de ce sondage, nous débattons de l'achat d'archives de périodiques en licence nationale. Ce symposium sur l'achat d'archives sur une base nationale se tient en février 2012 et un membre de Couperin [André Dazy] est notre invité. JUSTICE espère beaucoup de ces échanges inter-consortium et envisage de les développer à l'avenir.

En Irlande : l'achat massif de ressources courantes, un modèle ambitieux mais fragile

Propos recueillis auprès de Fiona McGoldrick, responsable d'IRIS, et John Fitzgerald, directeur de la bibliothèque de l'University College Cork

Pouvez-vous décrire l'infrastructure irlandaise pour les achats nationaux ?

Il faut distinguer deux structures : **IRIS** et **IReL**.

IRIS a été créée au départ pour mettre en place un catalogue informatisé et organiser le prêt entre bibliothèques en Irlande. La société est détenue uniquement par les universités ; c'est l'équivalent d'une association reconnue d'utilité publique et dans son conseil d'administration siègent les directeurs des sept universités irlandaises. Cette structure sert dorénavant exclusivement à la coordination du programme *Irish e-library*, IReL.

IReL est le programme de mise à disposition des ressources électroniques (périodiques scientifiques, bases de données et livres électroniques) pour les établissements d'enseignement supérieur : les sept universités irlandaises, le Royal College of Surgeons in Ireland [institution nationale pour la formation médicale et paramédicale] et les instituts de technologie. Le conseil d'administration d'IRIS pilote la politique de IReL et bénéficie, par ce biais, de 2,5 salariés (ETP) basés à la bibliothèque de l'une des universités partenaires, l'University College of Dublin. Ces personnes assurent les tâches d'administration relatives à IReL : suivi des négociations, préparation des licences, commande et mise en paiement des ressources, compilation et exploitation des statistiques, rapport financier.

Cela a-t-il représenté un défi que de faire travailler ensemble toutes ces institutions ?

Non, car les universités irlandaises, et en particulier leurs bibliothèques, ont une longue tradition de collaboration.

Pouvez-vous expliquer le mode de gouvernance du programme IReL ?

La gouvernance est assurée par un comité directeur (*Steering Group*) et un comité de pilotage (*Monitoring Group*). Le comité directeur comprend un représentant de chaque bibliothèque pour les institutions concernées ainsi que le personnel affecté à IRIS. Il se réunit régulièrement pour évaluer les offres des éditeurs, faire le bilan des dépenses et discuter des clauses de licences. L'information et les rapports de négociation sont coordonnés par IRIS.

Le comité de pilotage se compose également de représentants des bibliothèques et des permanents d'IRIS. Il assure la promotion d'IReL et évalue sa performance. Il rédige le rapport statistique annuel, basé sur la compilation des données assurée par IRIS, et conduit des études d'usage plus ponctuelles. Il rend des avis pour que soit maintenue une couverture suffisante et adéquate des ressources en fonction des besoins des chercheurs, amenés à évoluer.

Pouvez-vous présenter le processus de sélection des ressources à acquérir ?

Le choix des ressources acquises via IReL reflète clairement l'orientation de ses financeurs : la **Science Foundation Ireland** (SFI) et la **Higher Education Authority**



University College Cork, université irlandaise fondée en 1847 à Cork.
Photo : Kman999 sur Flickr (licence CC BY-NC-ND 2.0)

(HEA). Je pense qu'il faut revenir un peu sur l'historique pour mieux comprendre.

SFI est une agence gouvernementale financée par le ministère de l'Entreprise et de l'Innovation. Elle a été mise en place à la suite d'une étude commandée par le gouvernement irlandais en 1998. Des personnalités influentes, issues des milieux politiques, académiques et industriels, se sont penchées sur l'économie irlandaise, de l'industrie pharmaceutique à la biologie, des transports au secteur manufacturier, et ont cherché à savoir comment ces domaines pouvaient évoluer sur le long terme. Leur conclusion fut la suivante : les biotechnologies et les technologies de l'information et de la communication représentent les moteurs de la croissance future. En conséquence, des capacités de recherche de niveau mondial, développées par niches dans ces deux domaines majeurs, sont essentielles pour poser les bases d'un développement à venir.

SFI fut mis en place en 2000 pour gérer le *Technology Foresight Fund* [dotation pour les technologies d'avenir]. Le troisième domaine de recherche, sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie, a été ajouté par la suite aux attributions de SFI.

HEA est l'instance politique de développement et de planification pour l'enseignement supérieur et la recherche en Irlande. Le HEA a un rôle consultatif sur l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur, mais c'est surtout le pourvoyeur de fonds des universités, des instituts de technologie et d'autres institutions ayant des missions d'enseignement supérieur.

En tant qu'autorité qui finance les universités, la HEA a apporté son soutien à la première phase d'acquisition qui a porté sur les sciences dures (2004-2008), en élargissant le spectre d'IREL à d'autres disciplines que celles favorisées par le SFI. Depuis 2006, suite à des initiatives financées via le *Programme for Research in Third-Level Institutions* [Programme pour développer la recherche dans l'enseignement supérieur], il a fourni des subventions complémentaires pour acquérir des ressources en sciences humaines et sociales. Et voilà comment IReL s'est trouvé partie prenante de tous les grands domaines de recherche des universités.

Pourquoi avoir choisi d'acheter de suite des ressources courantes et non des archives ?

Les directives de SFI étaient de venir en complément de l'offre documentaire déjà fournie par les universités, en mettant l'accent sur les périodiques électroniques courants, les revues à haut facteur d'impact et soumises à *peer review*. En réalité, c'était tout simplement la demande des chercheurs.

Comment les négociations se sont-elles déroulées ?

Nous avons fait appel à des négociateurs professionnels, Content Complete [désormais incorporé à JISC Collec-

tions], qui ont rendu des comptes détaillés, au moyen de rapports hebdomadaires et de rapports d'étape sur les économies réalisées par rapport aux souscriptions individuelles.

Et quel a été votre budget initial ?

Le programme a été lancé en deux phases. La première, consacrée à des acquisitions en sciences, technologies et médecine (STM), de 2004 à 2008, a bénéficié de 4,5 millions d'euros par an. La seconde, pour des acquisitions en sciences humaines et sociales (SHS), de 2006 à 2009, a bénéficié d'environ 4,2 millions d'euros par an. Au total, cela nous fait près de 40 millions d'euros.

La crise, nationale puis mondiale, a-t-elle porté atteinte à ces généreuses dotations ?

Absolument. Nos subventions se réduisent chaque année depuis 2009 : moins 12 % par an en moyenne jusqu'à 2011. En 2012, nous tablons sur une baisse de 2 %, sans certitude définitive sur les subventions. Nous avons dû interrompre certains abonnements à partir de 2010. Mais finalement, nous pouvons nous considérer comme très chanceux d'avoir pu maintenir la grande majorité des titres dans un contexte très tendu.

Avez-vous pu organiser la continuité d'accès aux contenus auxquels vous n'êtes plus abonnés ?

Malheureusement, la plupart du temps, non. Nous avons pour certaines ressources des CD de données, ce qui n'est évidemment pas satisfaisant pour un achat au niveau national. Nous adhérons à Portico, nous pouvons donc par ce biais maintenir un accès sur certains titres. Mais il est certain que les clauses relatives au « *post-cancellation access* » attirent maintenant toute notre attention dans la négociation des licences.

Pour finir, comment voyez-vous l'avenir ?

Demandez plutôt leur avis au FMI et à la Troïka ! [rires]. En 2013 et 2014 est prévue une baisse de 5 % pour la partie STM. Pour la partie SHS, le renouvellement des subventions se fera sur une base annuelle, et non plus pluriannuelle, qui laisse augurer un régime similaire. Nous nous attendons à une baisse de nos financements à moyen terme. En fait, notre principal problème est plutôt l'absence de certitude sur les années à venir – nous naviguons à vue.

Et quand bien même IReL a prouvé son efficacité en tant que programme d'achat national et est considéré comme capital par de nombreux chercheurs, il reste nécessaire de fournir des données qualitatives et quantitatives pour légitimer les sommes engagées et convaincre nos financeurs de l'impact décisif de ces achats nationaux.

André Miquel à l'honneur à l'université d'Aix-Marseille

Les modalités de collaboration avec les enseignants-chercheurs, bien connues des bibliothécaires et déployées dans toutes les universités, se sont enrichies à l'université d'Aix-Marseille de nouvelles pratiques inspirées par le contexte local. Aussi le SCD de l'Université de Provence¹ a-t-il choisi de développer, parce qu'elles accompagnent des secteurs d'excellence de l'université, des collections particulières relatives aux études asiatiques et aux études arabes, organisées autour de dons en provenance de personnalités remarquables.

Ainsi est né le concept d'**Espace de recherche et de documentation (ERD)** qui valorise les pôles de recherche et d'excellence, tout en assurant une bonne conservation de leur patrimoine écrit. Il s'agit d'accueillir des dons dans des espaces à la fois physiques et virtuels, sortes de « niches documentaires », qui offrent une ambiance de travail originale pour approcher au plus près la création et la recherche.

Après l'installation de l'ERD consacré à l'écrivain dramaturge et peintre chinois **Gao Xingjian**², docteur *honoris causa* de l'université de Provence et prix Nobel de littérature en 2000, c'est le professeur **André Miquel** qui a été invité à enrichir les fonds consacrés aux études arabes.

Un contexte favorable

Aix-en-Provence s'est imposée, sur le plan national et international, comme un des grands centres d'études arabes et, au-delà, islamiques. Si les études arabes lui doivent leur renommée, c'est parce qu'une longue lignée d'enseignants et de chercheurs éminents, dont le professeur Roger Le Tourneau et le professeur André Raymond, ont œuvré ici à leur développement. Avec l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM), le Département d'études moyen-orientales de l'université de Provence constitue un pôle d'excellence des études arabes. Les collections du SCD sont alimentées de façon régulière par les chercheurs de ce département et elles sont d'autant

plus riches dans cette discipline que le SCD héberge un CADIST sur l'histoire des sciences arabes et sur la civilisation arabo-musulmane classique.

André Miquel, donateur

Pourquoi André Miquel a-t-il choisi de donner sa bibliothèque de travail et ses manuscrits à l'université de Provence ? Chercheur arabisant, André Miquel fut titulaire de la chaire de langue et littérature arabes à Aix-en-Provence, au début de sa carrière en 1962. Il s'est depuis lors constitué une bibliothèque de travail propre à susciter la curiosité des jeunes doctorants engagés dans cette discipline. Au contact d'un de ses anciens élèves et ami, Pierre Larcher, professeur de linguistique arabe à l'université de Provence, l'idée lui est venue de revenir aux sources et de proposer sa bibliothèque au SCD de l'université.

Sollicitée, et bien que n'étant pas spécialiste des études arabes, j'ai répondu « oui » immédiatement, reconnaissant en André Miquel moins le savant que l'auteur du rapport éponyme qui a servi de livre de chevet à toute une génération de bibliothécaires. André Miquel, rappelons-le, avait été aussi administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1984 à 1987 et était – et reste toujours – tout particulièrement attaché à la cause des bibliothèques.

J'ai donc rencontré André Miquel. Puis, avec Nelly Kuntzmann, responsable des

collections au SCD, nous avons fait une première expertise du fonds. Ce qui ne devait être au départ qu'un don de livres est rapidement devenu le don d'un fonds entier, livres et archives, que nous avons déménagé depuis sa maison de campagne en Champagne jusqu'à notre bibliothèque des Lettres et Langues sur le campus aixois. L'ERD André Miquel a été inauguré en avril 2011.

Un fonds diversifié

L'ERD est constitué de la documentation de travail d'André Miquel (en français, en arabe et en différentes autres langues), de son œuvre scientifique (portant sur la civilisation arabo-musulmane et les sciences arabes, la géographie du monde musulman, la littérature arabe classique et contemporaine, la grammaire et la linguistique arabe et littéraire), de la documentation ayant accompagné la traduction des *Mille et une nuits* ainsi que de son œuvre littéraire complète et de ses traductions.

Des dossiers documentaires ont été constitués, portant la trace de son passage à la Bibliothèque nationale et de son engagement en faveur des bibliothèques universitaires. L'ERD compte environ 2 500 livres, reflets de son activité d'analyste et de traducteur de la littérature arabe classique, dans ses trois genres fondamentaux : poésie, récit, littérature technique.

Selon Pierre Larcher, quelques trésors jalonnent les rayons de cette bibliothèque dont deux, tout particulièrement, méritent d'être nommés :

« D'abord, **Kalîla wa-Dimna** d'Ibn al-Muqaffa' (m. 139/756), adaptation arabe de la version pehlevie des fables indiennes de Bidpai, qui fut sa première traduction publiée chez Klincksieck en 1957. L'exemplaire de sa bibliothèque est presque la plus ancienne édition imprimée arabe : elle date de 1251H³ (=1835), la toute première étant de 1248H, les deux imprimées à Bûlâq. La valeur de son exemplaire tient au fait qu'il est couvert de notes manuscrites.



Kalîla wa-Dimna, un des « trésors » de l'ERD André Miquel.
Photo : Université de Provence



L'alcôve « Excursion dans la littérature arabe moderne ».
Photo : Université de Provence

Ensuite, le *Dîwân* de Mutanabbî (m. 354/965), avec le commentaire du grammairien 'Ukbarî (m. 616/1219), imprimé à Bûlâq en 1308H (=1891). Ce n'est certes pas la plus vieille édition imprimée – la première remonte à 1261H (=1845) –, mais, là encore, la valeur de l'exemplaire est augmentée par le fait qu'il a appartenu à son maître Régis Blachère, qui contesta jadis l'attribution du commentaire à 'Ukbarî ».

Concernant la typologie des documents, comme dans l'ERD Gao Xingjian, on y trouve toutes les formes : du manuscrit à l'ouvrage imprimé, en passant par les tapuscrits, les épreuves corrigées, la correspondance et les critiques ainsi que des dossiers d'archives contenant les textes de cours et de conférences, prononcés en France et à l'étranger. Les collections confiées au Collège de France, dont il fut l'administrateur de 1991 à 1997, ont également été rapatriées en Provence.

« L'attractivité » étant constitutive du concept d'ERD, une exposition permanente retrace l'itinéraire d'André Miquel. Pour la réaliser, il a gratifié l'ERD d'un texte inédit « *Je ne suis pas né avec l'amour des bibliothèques* », consacré à son cheminement parmi les livres et spécialement écrit pour accompagner sa donation.

Ce texte a servi de support non seulement à l'exposition pérenne⁴ présentée dans l'ERD, mais aussi à l'organisation des collections et à la création d'un site web, consacré à sa vie et à son œuvre⁵. Ces trois projets (exposition, espace documentaire et site web) ont été réalisés avec la collaboration du service

des collections, du CADIST, dont la responsable est Nicole El-Ajmi, et d'une petite équipe de concepteurs spécialisés dans la réalisation d'expositions et de sites web. À chaque étape, le professeur Pierre Larcher a été sollicité en tant qu'expert de la discipline.

De nouvelles perspectives

Notre objectif actuel est le développement du site web avec l'enrichissement du catalogue grâce à un accès au texte intégral. Avec le concours du professeur Larcher, quelques ouvrages ont été identifiés pour être numérisés et mis en ligne. Ce projet cofinancé par l'université de Provence et la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre du Pôle associé « Échanges en Méditerranée » est en cours d'achèvement. Les ouvrages suivants seront bientôt accessibles :

- **L'édition en arabe des *Mille et une nuits***, en quatre volumes, éditée au Caire en 1910, collationnée et corrigée d'après l'édition de Bûlâq de 1862, annotée de la main d'André Miquel. Cette édition fait référence. Elle a servi de base à la traduction d'André Miquel et Jamel Eddine Bencheikh, parue dans « La Pléiade » en 2005-2006.

- ***Dîwân*, le recueil du poète Al-Mutanabbî**, en deux volumes, édité en 1891 au Caire et accompagné d'un commentaire du grammairien 'Ukbari.

Pour conclure

L'exploration et l'exploitation de ces collections particulières intéressent de jeunes chercheurs, d'ici ou d'ailleurs, et donnent à notre bibliothèque une visibilité internationale. Cet exemple, comme celui de l'ERD Gao Xingjian, illustre à quel point la bibliothèque est en devenir, et combien, plus que tout autre équipement culturel ou éducatif, ses missions sont en perpétuelle évolution ; son insertion plus grande dans l'université lui permet de se mettre en résonance avec les perspectives de la recherche, en les valorisant avec les moyens qui sont les siens. Il montre que, finalement, la bibliothèque, injustement considérée comme une institution traditionnelle de conservation de la mémoire écrite, n'a jamais failli à sa vocation à innover et à se transformer. Se situer sur le terrain de la valorisation des savoirs lui permettra sans aucun doute une meilleure intégration dans l'université.

Martine Mollet

¹ Depuis la rédaction de cet article, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné.

² <http://gsite.univ-provence.fr/gsite/document.php?pagendx=7096&project=scd>

³ Les dates indiquées correspondent à celles du calendrier musulman (calendrier hégérien), les dates correspondant à notre calendrier usuel sont indiquées entre parenthèses.

⁴ Commissaire de l'exposition : Nelly Kuntzmann.

⁵ <http://www.erd-miquel.org>

Espace de recherche et de documentation André Miquel

<http://www.erd-miquel.org>

Martine Mollet, directrice du SCD de l'université de Provence de 2007 à 2011

martine.mollet@univ-provence.fr

Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires

Ce rapport, remis en 1989, constitue une date charnière dans l'histoire des bibliothèques universitaires françaises. La commission Miquel, composée d'universitaires et de professionnels des bibliothèques, a dressé un constat sans concession de la situation des bibliothèques universitaires et a défini une politique, aussi vaste qu'ambitieuse, concernant les acquisitions d'ouvrages, les abonnements, les emplois affectés, l'équipement des salles en nouvelles technologies, le prêt à domicile ou le prêt interbibliothèques, les horaires d'ouverture, le budget de fonctionnement et le nombre de places offertes. Le rapport fut accueilli de manière positive par les communautés universitaire et bibliothécaire. Certains articles ont souligné la portée historique du rapport : « *Ne serait-ce que par sa seule publication, le rapport Miquel fera sans doute date dans l'histoire des bibliothèques universitaires : c'est la première fois qu'on voit aussi brutalement énoncés les enjeux scientifiques et économiques liés à la mise en œuvre d'une politique nationale en leur faveur* » (« BU d'hier et de demain, entretien avec André Miquel », *BBF*, t. 33, n° 5, 1988). 20 ans après, il demeure un document irremplaçable pour quiconque veut tenter de saisir l'évolution récente des bibliothèques universitaires françaises.



BABORD+ Une interface de recherche documentaire innovante pour les universités bordelaises

La nouvelle interface de recherche documentaire des universités bordelaises, BABORD+, a été distinguée en octobre 2011 par l'ENSSIB qui lui a décerné, ainsi qu'à deux autres projets lauréats, le prix 2011 de l'innovation numérique en bibliothèque.

Il s'agit de fait d'un projet innovant à plus d'un titre, aussi bien en ce qui concerne le périmètre institutionnel concerné qu'au vu des choix techniques et organisationnels opérés.

Dotées dès 1995 d'un SIGB commun, les quatre universités du site bordelais ont une longue tradition de coopération en matière documentaire. La création du PRES Université de Bordeaux en 2007 (7 établissements, 60 000 étudiants) a renforcé cette logique de collaboration en l'élargissant aux grandes écoles.

En 2010, le projet engagé par les établissements membres fondateurs du PRES autour de la refonte de leur système d'information documentaire a été identifié comme prioritaire dans le schéma directeur quinquennal de l'Université numérique d'Aquitaine.

Première brique de ce projet, BABORD+ est une nouvelle interface de recherche documentaire qui permet de répondre aux problématiques suivantes :

- la multiplicité et la juxtaposition des outils de recherche existant au niveau du site (2 SIGB, 5 outils de signalement de la documentation électronique propres à chaque établissement, des plateformes de diffusion des ressources numériques distincte, etc.) ;
- l'insuffisance fonctionnelle des OPACs traditionnels au regard des nouvelles pratiques de recherche des usagers sur Internet ;
- la nécessité de préserver l'identité de chaque établissement et de personnaliser l'accès aux ressources pour les usagers.

Mise en ligne le 1^{er} septembre 2011, BABORD+ constitue un nouveau point d'accès unique à l'ensemble des collections numériques et physiques des établissements.

Une solution *Open Source*

Sur le plan technique, le choix d'une solution *Open Source* appuyée sur le moteur de recherche SolR a été privilégié, d'une part pour dépasser le dialogue souvent contraint avec les éditeurs du marché, d'autre part pour faciliter la prise en charge des développements futurs de l'interface ainsi que la mise à disposition du code pour la communauté des professionnels de la documentation.

Le moteur de recherche interroge une base de données spécifique, constituée des métadonnées provenant des différentes sources. Cela permet de garantir la qualité de l'indexation et de l'enrichissement des données et d'assurer des temps de réponse extrêmement performants.

Des fonctionnalités pratiques

En termes d'offre de services et d'ergonomie, le développement de l'interface a été inspiré par les principaux moteurs de recherche et sites commerciaux du web, mais il intègre aussi les réflexions des professionnels de l'information scientifique et technique (IST) pour proposer aux usagers des fonctionnalités en adéquation avec leurs attentes et pratiques : auto-complétion des termes de recherche, suggestions orthographiques, facettes, rebonds externes, nuage de mots appuyé sur les vedettes autorités sujet, recherche sujet sur les formes rejetées des vedettes autorités, tri des résultats par pertinence, FRBRisation de l'affichage des résultats, flux RSS, fonctionnalités de partage sur les réseaux sociaux, ajouts de commentaires sur les notices, création de bibliographies, enrichissement des notices avec des couvertures, tables des matières et résumés...

Des services personnalisés

BABORD+ est décliné sous différentes formes. Le profil « Université de Bordeaux », accessible via le site internet du PRES Université de Bordeaux, est un profil générique intégrant l'ensemble des sources.

Interface partagée par sept établissements, BABORD+ est également déclinée en autant de profils établissements. Le profil d'un établissement comprend des paramétrages spécifiques tels que le choix des sources interrogées, des options de recherche proposées par défaut à l'utilisateur et des feuilles de style gérant l'apparence graphique de l'interface.

L'utilisateur accède à un profil établissement via les environnements web ou les environnements numériques de travail (ENT) dans lesquels l'établissement a encapsulé l'interface. L'authentification des usagers, appuyée sur le protocole Shibboleth, permet de proposer des services personnalisés.

Un semestre après sa mise en ligne, BABORD+ est devenu le moteur de recherche documentaire de référence du site universitaire bordelais. Les retours des usagers et des professionnels du réseau sont d'ores et déjà très positifs. En outre, la mise en œuvre de nouvelles pratiques de travail collaboratif entre les différents services des établissements constitue l'un des impacts secondaires extrêmement positifs du projet.

Au travers de BABORD+, le PRES Université de Bordeaux a su développer un projet fédérateur et ambitieux, qui respecte la diversité des établissements, pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers du site.

Delphine Coudrin

PRES Université de Bordeaux <http://www.univ-bordeaux.fr/>
BABORD+ <http://www.univ-bordeaux.fr/babordplus>

Delphine Coudrin est adjointe à la direction du département documentation, responsable du système d'information documentaire
delphine.coudrin@univ-bordeaux.fr

L'actu de l'ADBU

Congrès annuel de Toulouse : une formule renouvelée

Le congrès annuel de l'ADBU se tiendra du mercredi 5 au vendredi 7 septembre 2012 dans la ville rose, organisé par le SICD de l'université de Toulouse au Centre de congrès Pierre Baudis. Si la manifestation combine assemblée générale, journée d'étude, prises de parole institutionnelles et salon professionnel comme à l'accoutumée, son format évolue pour répondre aux souhaits exprimés par les congressistes dans l'enquête de satisfaction qui a suivi le congrès de Vannes : le congrès se déroulera du mercredi au vendredi, libérant un samedi matin dont l'organisation devenait toujours plus problématique.

Métiers et compétences à l'ordre du jour de la journée d'étude

Le jeudi 6 septembre, la journée d'étude sera consacrée à l'évolution des métiers et des compétences dans les bibliothèques universitaires. Intervenants français et étrangers, collègues, chercheurs, spécialistes et praticiens des formations initiale et continue tenteront de cerner les contours de ce que pourraient devenir nos métiers et fonctions, de ce que signifiera « travailler en bibliothèque » dans dix ou vingt ans. Le programme détaillé est en cours de finalisation et sera très prochainement diffusé.

Paysage des associations professionnelles : du nouveau ?

Au sein d'une actualité professionnelle très riche, le débat lancé lors du congrès de Vannes sur la reconfiguration du paysage professionnel français avec l'idée d'un rapprochement fort entre ADBU et AURA a mûri et donné lieu à de nombreuses discussions entre AURA, ADBU et Couperin, d'abord au niveau des bureaux et conseils d'administration qui sont parvenus à un texte commun proposant la fusion de l'AURA dans l'ADBU. La question a été sans délai portée à l'attention et à la réflexion critiques de l'ensemble des membres des deux associations directement intéressées. Les assemblées générales extraordinaires que tiendront ADBU et AURA, le même vendredi 30 mars (après la mise sous presse du présent numéro d'*Arabesques*) permettront aux membres de se prononcer par leur vote sur la poursuite ou non du processus.

Les enjeux sont d'importance pour la place et la représentativité des associations professionnelles, confrontées dans leur fonctionnement et leur capacité à organiser la réflexion, la prospective, l'innovation en matière d'information scientifique et technique à des difficultés croissantes dans un environnement dont l'évolution n'a cessé de gagner en vitesse ces dernières années. Le pari fait par les conseils d'administration de l'AURA et de l'ADBU est celui du regroupement des forces pour dégager des moyens d'actions supplémentaires, d'augmenter notre légitimité renouvelée auprès de nos partenaires (Conférence des présidents d'universités, ministères) par une plus grande efficacité, retrouver *in fine* la capacité d'anticiper les évolutions de la documentation de l'enseignement supérieur plutôt que d'y réagir.

Marc Martinez
Secrétaire général de l'ADBU
* ADBU

Association des directeurs et des personnels de direction
des bibliothèques universitaires <http://adbu.fr>
Présidence : Dominique Wolf dominique.wolf@u-psud.fr

L'AURA à la BULAC



© Absolu studio – Manœil Déon

Attirés par la visite alléchante de la nouvelle bibliothèque de la BULAC ainsi que par le thème de la journée d'étude « **Signaler les ressources électroniques** », les participants furent nombreux, le 16 janvier, à échanger leurs expériences. Afin d'ouvrir la réflexion, Jean-François Rouet, psychologue de l'éducation et de la cognition à l'université de Poitiers, rappela que l'ergonomie des sites est cruciale dans les processus de maîtrise des documents numériques car les étudiants n'acquiescent que tardivement les capacités de repérage des informations pertinentes d'un texte complexe ou d'une page de catalogue de bibliothèque. La finalité du signalement était également sous-jacente au tableau que traça Nicolas Morin, responsable de l'informatique documentaire du PRES de Toulouse, des changements de stratégies qu'il a vécus depuis 2000. Faut-il tout signaler ? Et jusqu'à quel niveau ? La logique de l'accès couplée à celle du signalement devient vertigineuse dès lors qu'on s'engage dans le signalement, non seulement des titres de périodiques ou de e-books, mais aussi des titres d'articles et si on tente de gérer l'indexation des producteurs de la recherche dans les universités. Faire face aux nouveaux défis nécessite un changement d'échelle : c'est le cheval de bataille de Nicolas Morin, qui souligna le danger, pour les bibliothèques, d'être dépossédées par des acteurs privés du signalement liant gestion bibliographique et valorisation de la recherche individuelle. C'est au plan national que se jouera la maîtrise des bases de connaissance qui sont le cœur des catalogues de l'avenir.

Les projets de l'ABES furent commentés l'après-midi par Benjamin Bober : si le travail de reformatage des données brutes des fournisseurs de ressources électroniques occupe aujourd'hui beaucoup les services, l'horizon 2015 verra la mise en œuvre d'un hub de données qui permettra de récupérer et d'exporter une large palette de formats. L'ABES étudie activement la pertinence d'un SIGB mutualisé dont le cœur serait une base de connaissance enrichie.

La table ronde fut l'occasion d'enrichir la réflexion des participants par le partage des expériences diverses issues des SCD de Lyon 2, Rennes 1, Metz et Créteil concernant les questions de l'homogénéisation du signalement, des ressources humaines nécessaires et de la médiation auprès des usagers, de la diversité des pratiques allant du catalogage dans le Sudoc à l'utilisation d'outils de découverte.

L'ensemble des débats est consultable en ligne sur le site de l'AURA.

Valérie Travier
Vice-présidente de l'AURA
* AURA

Association des utilisateurs des réseaux de l'ABES
<http://aura-asso.fr>
Présidence : Sophie Mazens sophie.mazens@u-pec.fr



Déploiements : promotion 2012

Sudoc

8 nouveaux établissements rejoignent le réseau du Sudoc en 2012. Ils ont été accueillis par l'ABES lors de la journée de lancement de cette dixième vague de déploiement qui s'est tenue à Paris le 12 janvier.

- ONIRIS Nantes <http://www.oniris-nantes.fr>
- Institut d'études politiques de Grenoble <http://www.sciencespo-grenoble.fr>
- École nationale supérieure des Beaux-arts <http://www.ensba.fr>
- Bibliothèque centrale des musées nationaux <http://www.culture.gouv.fr/documentation/doclvr>
- École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg <http://www.strasbourg.archi.fr>
- Terra Foundation for American Art Europe <http://www.terraamericanart.org/europe>
- École des Ponts ParisTech <http://www.enpc.fr>
- Colegio de España, Cité internationale universitaire de Paris <http://www.colesp.net>

Calames

6 établissements rejoignent le réseau Calames pour cette cinquième vague de déploiement.

- Université Paris 7 Diderot <http://www.univ-paris-diderot.fr>
- École centrale de Paris <http://www.ecp.fr>
- Sciences Po Paris <http://www.sciencespo.fr>
- Maison méditerranéenne des sciences de l'homme <http://www.mmsch.univ-aix.fr>
- CIRDQC <http://www.locirdoc.fr>
- Observatoire de Paris <http://www.obsppm.fr>



L'ENSSIB a 20 ans

Créée en 1992 pour succéder à l'ENSB, l'ENSSIB a programmé de nombreux événements échelonnés tout au long de 2012 pour fêter cet anniversaire : une édition spéciale des Estivales les 25 et 26 juin (*voir agenda*), une exposition « Mémoire de l'ENSSIB » en 3 actes, un programme exceptionnel de publications, une résidence d'artiste qui accueille la photographe Aurélie Pétreil, la mise en ligne d'une base de données sur les constructions de bibliothèques françaises depuis 1992... et bien d'autres choses encore que vous pourrez retrouver sur <http://www.enssib.fr/enssib-2012>.

Le colloque « **La bibliothèque : faire société** », point d'orgue des Estivales, réunira des intervenants de renom pour échanger sur le terreau de ce qui rend les bibliothèques possibles et indispensables : la curiosité intellectuelle, la liberté d'esprit, la mémoire partagée, la passion de la chose publique, le rôle politique de la bibliothèque.

Contact : sandy.bayon@enssib.fr



Des chiffres & des lettres



Système universitaire de documentation

Du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2012

- Nombre de recherches par l'interface web : 3 792 465
- Nombre de demandes de prêts entre bibliothèques : 39 874
- Nombre de demandes de prêts entre bibliothèques satisfaites : 35 446 (soit 88,9 %)

État de la base au 29/02/2012

- Nombre de notices bibliographiques localisées : 10 437 628
- Nombre de notices d'autorité : 2 467 176
- Nombre de localisations : 34 100 571

<http://www.sudoc.abes.fr>



Moteur de recherche des thèses de doctorat françaises

Du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2012

- Nombre de visites : 312 113
- Composants publiés : 1 202 086

Total des thèses signalées au 29/02/2012 : 74 627 dont 65 312 en préparation

<http://www.theses.fr>



Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur

Du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2012

- Nombre de visites : 41 159
- Pages consultées : 12 037

Total des composants publiés au 29/02/2012 : 269 732

<http://www.calames.abes.fr>



Numérisation des manuscrits de l'enseignement supérieur

Du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2012

- Nombre de visites : 2 324

Total des corpus numérisés au 29/02/2012 : 187

<http://www.numes.fr>



Signets des universités

Du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2012

- Nombre de visites : 11 425
- Pages consultées : 37 200

Total des signets créés au 29/02/2012 : 2 756

<http://www.signets-universites.fr>



Guichet d'assistance de l'ABES

Du 1^{er} décembre 2011 au 29 février 2012

- Nombre de demandes d'assistance : 2 294 (92,3 % traitées)

<https://stp.abes.fr>



Consultation des blogs de l'ABES

Nombre de pages consultées du 1/12/2011 au 29/02/2012

- **Fil ABES** : 11 932 pages <http://fil.abes.fr>
- **Formation** : 2 026 pages <http://abesformation.wordpress.com>
- **Punktokomo** : 2 070 pages <http://punktokomo.abes.fr>
- **rda@abes** : 4 130 pages <http://rda.abes.fr>



Les Journées ABES 2012 : un rendez-vous à ne pas manquer

Organisées chaque année à Montpellier, les Journées ABES sont un moment privilégié de discussions et de débats avec les professionnels des différents réseaux coordonnés par l'ABES. Elles rassemblent environ 500 professionnels issus du monde de la documentation et des bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et principalement les membres des réseaux dédiés au catalogage (Sudoc, Sudoc-PS, Calames...), à la valorisation des thèses (Star, Step, theses.fr) ou à l'achat de documentation électronique. Pendant ces deux journées, se succèdent des interventions d'experts nationaux et internationaux qui offrent un éclairage sur les enjeux majeurs auxquels sont confrontées les bibliothèques universitaires et de recherche, des sessions parallèles, conçues pour faciliter les échanges autour des stratégies mises en œuvre par l'ABES pour un service optimal aux réseaux qu'elle coordonne, ainsi que des tutoriels dédiés à l'utilisation des applications mises à disposition par l'ABES.

Placées sous le signe de l'échange, et brassant toutes les catégories de personnels travaillant dans le secteur de la documentation, les Journées ABES sont également l'occasion de favoriser le dialogue entre les membres des réseaux gérés par l'ABES, notamment autour du désormais traditionnel cocktail dînatoire !

Le programme ci-dessous est encore susceptible de subir quelques modifications.

Mardi 19 juin

09h30-10h30 **Conférence inaugurale : La transformation des bibliothèques universitaires**, Kurt De Belder, directeur des bibliothèques de l'université de Leiden

10h30-11h30 **L'ABES à la croisée des chemins**, Raymond Bérard, directeur de l'ABES

14h00-14h30 **Libérer le potentiel des collections historiques numériques : nouvelles considérations**, Arnaud Delivet et Mary Sauer-Games, ProQuest Information Services [sponsor]

14h30-16h30 **Les actualités de l'ABES**

17h00-17h20 **Intervention de Michel Marian**, chef de la Mission de l'Information scientifique et technique et du Réseau documentaire (MISTRD)

17h20-17h40 **Intervention de Jean-Pierre Finance**, président du conseil d'administration de l'ABES

17h40-18h00 **AMUE 2012-2016 : nouveaux enjeux et nouvelles méthodes de la mutualisation**, Claude Ronceray, directeur de l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE)

18h00-18h30 **Présentation de Mendeley Institutional Edition Powered by Swets**, Philippe Glatzle, Société Swets (intervenant à confirmer) [sponsor]

19h00 **Cocktail**

Mercredi 20 juin

8h30-9h00 **Tutoriels** (au choix)

- **Step, valoriser la thèse avant sa soutenance**, Séverine Dabernat et Olivier Martinez, ABES
- **theses.fr, pas à pas**, Isabelle Mauger-Perez et Aurélien Charot, ABES
- **Localisation dans le Sudoc des ressources électroniques**, Marianne Giloux, ABES
- **Web de données**, Yann Nicolas, ABES

9h15- 10h45 **Sessions parallèles** (au choix)

- **Trois questions à propos des FRBR... plus une : comment FRBRiser le Sudoc ?**, Philippe Le Pape, chargé de la mission Normalisation, ABES - RDA, et après ? **Les chantiers de la BNF pour préparer la chute du mur**, Gildas Ilien, directeur du département de l'information bibliographique et numérique, BNF
- **Modernisation de la fourniture de documents : la convergence entre l'ABES et l'INIST-CNRS**, session co-animée par l'ABES et l'INIST-CNRS
- **Signaler les fonds et documents iconographiques**, Jean-Marie Feurtet, ABES, Pascale Heurtel, responsable du Service Patrimoine à la Bibliothèque centrale du Muséum et Lucie Fléjou, conservateur au Service Patrimoine de la bibliothèque de l'INHA
- **Concours « JABES 2012 »** : présentation de projets innovants retenus dans le cadre du concours à destination des membres des réseaux (développements, retours d'expérience ou utilisation spécifique des applications et services proposés par l'ABES). Prix sponsorisés par la société Ex Libris.

11h15-12h45 **Sessions parallèles** (au choix)

- **Session en cours de programmation**
- **Projet de Système de gestion de bibliothèque mutualisé : où en est-on ?** Jean Bernon, ABES
- **Autour des autorités (IdRef, Vial, SudocAD, Qualinca...)**, Yann Nicolas et Olivier Rousseaux, ABES
- **Partage d'expériences autour de la coordination du catalogage dans un établissement**, Laurent Piquemal, ABES, Valérie Travier et Sophie Mazens, AURA.

Un wiki dédié aux correspondants Sudoc a été mis en place par l'ABES et l'AURA : <http://jabes2012.wikidot.com>

14h15-14h30 **Remise des prix du concours « JABES 2012 »**

14h30-15h15 **Quelle licence pour les données et services de l'ABES ?** Laurence Tellier-Loniewski, avocate, directrice du pôle Propriété intellectuelle, Cabinet Alain Bensoussan-Selas

15h15-16h00 **United Kingdom Research Reserve (UKRR) : the story so far (UKRR, 3 ans après)**, Deborah Shorley, directrice de la Bibliothèque de l'Imperial College, Londres

16h00-16h20 **Le mot de la fin**, Catherine Volpilhac-Auger, professeur de littérature française à l'École normale supérieure de Lettres et Sciences humaines de Lyon.

Modalités d'inscription : le programme complet des Journées ABES 2012 ainsi que le formulaire d'inscription sont en ligne sur le site de l'ABES <http://www.abes.fr>

Contact : Christine Fleury, coordinatrice de l'organisation des Journées ABES 2012 jabes@abes.fr

Agenda

Mai

 Du 3 au 4

TICE2012 : Colloque international sur les TIC en éducation

Montréal (Canada)

Organisé par la chaire de recherche du Canada sur les TIC en éducation, le CRIFPE et la MATI, ce colloque présentera le bilan, les enjeux actuels et les perspectives en la matière. Des chercheurs d'horizons divers présenteront les résultats de leurs recherches sur les apports des TIC, des technologies émergentes et du web 2.0 dans l'éducation.

 <http://ticeducation.org>

 Du 7 au 10

Lucene Revolution 2012

Boston (États-Unis)

Conférence annuelle de la communauté Lucene, librairie d'indexation et de recherche *Open Source* en langage Java.

 <http://www.lucenerevolution.com>



 Du 22 au 25

QQML2012 : International Conference on Qualitative and Quantitative Methods in Libraries

Limerick (Irlande)

Le 4^e colloque international sur les méthodes quantitatives et qualitatives (QQM) a pour objectif d'analyser les outils d'évaluation de la gestion de la qualité dans les bibliothèques (normes de gestion, indicateurs de mesure, règles de fonctionnement...).

 <http://www.isast.org/qqml2012.html>

 Du 27 au 31

ESWC12 : 9th Extended Semantic Web Conference

Heraklion (Grèce)

9^e édition du colloque sur le web sémantique étendu.

 <http://2012.eswc-conferences.org>

 Du 30 au 1^{er} juin

18^e Congrès de la SFSIC

Rennes

Le congrès de la Société française des sciences de l'information et de la communication aura pour thème « La contribution des sciences de l'information-communication aux débats publics ».

 <http://sfsic2012.sciencesconf.org>



Juin

 Du 7 au 8

Journées professionnelles du CTLES

Paris, Bâtiment Le France (190 avenue de France)

Ce rendez-vous annuel, proposé par le CTLES, sera organisé autour de « la gestion dynamique des collections et la fourniture de documents à distance ».

 <http://www.ctles.fr> (rubrique « Journées professionnelles du CTLES »)



 Du 7 au 9

58^e Congrès de l'ABF

Espace Paris Est Montreuil

Le colloque « La bibliothèque, une affaire publique » mettra en valeur les expériences qui renouvellent la vision des bibliothèques et de leur place dans des politiques culturelles, sociales, éducatives et économiques.

 <http://www.abf.asso.fr>



 Du 13 au 14

23^e Salon i-expo

Paris, Porte de Versailles

Organisé par le GFII et Spat, i-expo s'adresse aux acteurs du marché de l'information et de la connaissance.

 <http://www.i-expo.net/fr>

 Du 19 au 20

Journées ABES

(voir p. 22)

 <http://www.abes.fr>

 Du 25 au 26

Estivales ens sib

(voir p. 22)

 <http://www.enssib.fr>

 Du 27 au 30

41^e Conférence annuelle de LIBER

Tartu (Estonie)

Liber, la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, tiendra son colloque organisé par la bibliothèque de l'Université de Tartu autour du thème « Mobiliser l'économie du savoir pour l'Europe ».

 <http://www.utlib.ee/liber2012/index.php>

 Le 29

Journée d'étude AFNOR/BNF

Paris, Bibliothèque nationale de France

« Livre numérique et normalisation : état de l'art et perspectives ».

 http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formations_journees_professionnelles.html

